

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 24 janvier, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETTE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOSCHER Marina (suppléante) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

LE COTTON Anne à PRIGENT Jean-Yvon ; LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; LE MARREC François à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie à GOUDALLIER Benoît ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BANIEL Pascal ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	07
Absents	16

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2023-01-001 à 003	65	07	72	16	
N°2023-01-004 à 005	65	07	72	16	Départ de Rémy GUILLOU Arrivée de Pascal BANIEL
N°2023-01-006	66	08	74	14	Arrivée de Guy CONNAN (avec le pouvoir de Gildas HERVE)
N°2023-01-007 à 012	67	08	75	13	Arrivée de Yvon LE BIANIC

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 18 janvier 2023

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Saint-Agathon pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau
- ❖ Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2022
- ❖ Motion de soutien au Centre Hospitalier, aux établissements médicaux-sociaux et sociaux de la Fondation Bon Sauveur
- ❖ Motion de soutien aux élus dans le cadre de leurs mandats

PRESIDENCE

- Rapport d'Orientations Budgétaires : rapport financier
- Rapport d'Orientations Budgétaires : rapport développement durable
- Rapport d'Orientations Budgétaires : rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes
- Rapport Chambre Régionale des Comptes

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Territoires, citoyenneté et coopérations

- DSIL 2023 : projet accélération de la décarbonation des mobilités du territoire à travers le développement des mobilités électriques et des mobilités actives
- DETR 2023 : projet de rénovation de la toiture du site de Bourbriac
- DETR 2023 : projet de réhabilitation complète de l'aire d'accueil des gens du voyage à Kergré - Ploumagoar

Procès-verbal

DEL2023-01-001

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e. secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité Jacky GOUAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2023-01-002

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

- Décisions attribution marchés publics/accords-cadres

Période décembre 2022

MP2022-12-038 Du 06/12/2022	Marché d'étude diagnostique du système d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Tréglassus		
Lot unique	SARL RPQeau 22950 TREGUEUX	<ul style="list-style-type: none">• Part fixe au DPGF : 16 725.00 € HT• Part variable :<ul style="list-style-type: none">- Montant minimum : 30 000 € HT- Montant maximum : 100 000 € HT	Démarrage à la notification pour une durée de 60 mois.
MP2022-12-039 Du 06/12/2022	Marché de travaux pour la rénovation et l'extension des locaux de vie de la déchetterie de Paimpol – lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10		
Lot 2 : Gros œuvre - assainissement	ARMORIQUE CONSTRUCTIONS 22290 LANNEBERT	Montant : 67 570.15 € HT Montant PSE : 1500 € HT Montant total : 69 070.15 € HT	Période de préparation de 1 mois et démarrage des travaux sur ordre de service pour une durée de 10 mois (congés compris)
Lot 3 : Charpente - menuiserie intérieure	MOTREFF 22300 LANNION	Montant : 32 713.05 € HT	
Lot 4 : Etanchéité	SMAC 22190 PLERIN	Montant : 30 677.24 € HT	
Lot 5 : Menuiseries extérieures	MOTREFF 22300 LANNION	Montant : 15 154.00 € HT	

Procès-verbal

Lot 6 : Doublages - cloisons - isolation	ACI 22950 TREGUEUX	Montant : 20 152.07 € HT
Lot 7 : Revêtements de sols - Faïences	ART SOL 22100 QUEVERT	Montant : 7500.00 € HT
Lot 9 : Electricité - CFO - CFA - Chauffage	AM ELEC 22970 PLOUMAGOAR	Montant : 23 500.00 € HT
Lot 10 : Plomberie sanitaire - ventilation	SQUIBAN 29470 PLOUGASTEL- DAOULAS	Montant : 17 590.86 € HT

- **Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)**

2022-059 01/12/2022	Mission SPS/COVID-19 dans le cadre de la mise en place d'une bâche de stockage et réhabilitation du poste de refoulement de Kerno sise « Quai Armand Dayot » sur la commune de Paimpol		
Lot unique	EURL L.R.C 22410 PLOURHAN	Montant : 1845.00 €	Démarrage à la notification jusqu'à la période de garantie de parfait achèvement
2022-066 02/12/2022	Assistance technique pour la mise en œuvre de mesures conservatoires – maison Fournis		
Lot unique	SOLIG EXPERTISE INGENIERIE 22200 GUINGAMP	Montant : 5 200,00 € HT	Démarrage à la notification pour une durée de 5 mois

- **Attribution marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique pour l'acquisition de véhicules d'occasion**

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération, les décisions prises par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2022-09-167 du 27 septembre 2022.

2022-068 15/12/2022	Marché spécifique n°10 : acquisition de véhicules légers 5 places d'occasion		
Lot 1	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 10 977,76 € TTC	Démarrage à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
Lot 2	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (véhicule, carte grise, frais divers) : 10 977,76 € TTC	

Procès-verbal

2022-070 15/12/2022	Marché spécifique n°11 : achat de véhicules utilitaires d'occasion		
Lot 1	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (carte grise, véhicule, frais divers, câble) : 13 092,76 € TTC	Démarre à la notification pour un délai de livraison de 15 jours
Lot 2	ARCADIE AUTOMOBILE RENAULT 22970 PLOUMAGOAR	Montant total (carte grise, véhicule, frais divers, câble) : 13 092,76 € TTC	

Décisions du Président

2022-11-088	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien à l'association AS Grâce Football du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-089	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien au Comité Territorial de Montagne et d'escalade des Côtes d'Armor du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-090	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien à l'association Escalade Armor Argoat du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-091	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien à l'association Guingamp Volley Ball du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-092	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien à l'association US Plouisy Football du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-093	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association AS Kérien-Magoar du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-11-094	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association Bourbriac Handball du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-095	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association Bourbriac Tennis Club du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-096	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy au collège Diwan de Plésidy du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-097	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'école publique de Plésidy du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-098	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'école Saint-Joseph de Plésidy du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-099	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association JS Coadout Football du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-100	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association Les Raquetteurs du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-101	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association Plésidy Trieux Football Club du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-102	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase Sport 10 de Plésidy à l'association US Bourbriac Football du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-103	Convention de mise à disposition à titre gratuit du stade du Prieuré Guingamp au lycée Auguste Pavie Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022

Procès-verbal

2022-12-104	Convention de mise à disposition à titre gratuit du stade du Prieuré Guingamp au lycée des Métiers Montbareil Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-105	Convention de mise à disposition à titre gratuit du stade du Prieuré Guingamp au lycée Notre Dame Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-106	Convention de mise à disposition à titre gratuit du stade du Prieuré Guingamp au collège Jacques Prévert Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-107	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association ABC Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-108	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association Guingamp Badminton du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-109	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'école La Chesnaye de Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-110	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association Guingamp Volley-Ball du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-111	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp au lycée Jules Verne de Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-112	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp au lycée des Métiers Montbareil de Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-113	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp au collège Jacques Prévert de Guingamp du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-114	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association SCB Gymnastique du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-115	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association Trégor Boxing du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-116	Convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif Pierre-Yvon Trémel de Guingamp à l'association Grâces Twirling Club du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-117	Demande de subvention à hauteur de 80 % pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo en 2023. (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne et Conseil départemental 22)	16.12.2022
2022-12-118	Convention de mise à disposition à titre gratuit du stade du Prieuré Guingamp à Trégor Goëlo Athlétisme du 01.09.2022 au 31.07.2023	15.12.2022
2022-12-119	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Kernilien à l'association Arbre à Lutik du 01.09.2022 au 31.07.2023.	15.12.2022

Procès-verbal

Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 17 janvier 2023

DELBU2023-01-001	<i>Culture</i> - Avenant convention fonctionnement Milmarin	Unanimité
DELBU2023-01-002	<i>Santé</i> - Contrat Local de Santé : ajout fiche action Sport Santé	Unanimité
DELBU2023-01-003	<i>Mobilité et formation professionnelle</i> - modification tableau des effectifs : création poste auxiliaire de puériculture	Unanimité
DELBU2023-01-004	<i>Mobilité et formation professionnelle</i> - modification tableau des effectifs : intégration des heures complémentaires dans les DHS (enseignants école de musique)	Unanimité
DELBU2023-01-005	<i>Mobilité et formation professionnelle</i> - modification tableau des effectifs : création poste permanent à temps complet adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (piscine Guingamp)	Unanimité
DELBU2023-01-006	<i>Mobilité et formation professionnelle</i> - modification tableau des effectifs : création poste à temps non complet adjoint technique (piscine Guingamp)	Unanimité

Benoît GOUDALLIER demande une précision sur le marché spécifique concernant l'achat de véhicules d'occasion. Guingamp-Paimpol agglomération a inscrit une excellence environnementale au cœur de son projet de territoire, elle a également élaboré son plan climat et énergie territoriale, secteur de la mobilité, comme étant un des grands enjeux pour le territoire avec deux objectifs : réduire les déplacements et les décarboner. Les 4 véhicules mentionnés sont-ils des véhicules électriques pour être en concordance avec le projet « accélération de la décarbonation des mobilités du territoire ». Et s'ajoutent-ils aux 5 véhicules du rapport n°10 de ce présent rapport ? Auquel cas avec 9 véhicules supplémentaires les déplacements ne seront pas réduits.

Vincent LE MEAUX, le Président de la Commission d'appel d'offres, Samuel Le Gaouyat, étant absent il apportera des éléments de réponses à la prochaine séance. Nous tenions bien notre objectif que 30 % de notre flotte soit électrique. Nous renouvelons le parc habituel pour des questions économiques par des véhicules reconditionnés et on complète au cas par cas par des véhicules de remplacements d'occasions. Nous sommes bien sur l'objectif de renouvellement du parc à 30 % de véhicules électriques.

Un point précis sera fait sur cette politique particulière car nous ne sommes pas concernés que par l'électrique mais nous avons aussi la transformation de notre parc par le gaz et la question de l'hydrogène qui vient de plus en plus interpellier nos politiques de flottilles de véhicules. La Commission Service Public Communautaire travaille actuellement sur le sujet.

David THOMAS concernant les délibérations du Bureau communautaire voudrait savoir si ce sont des créations ou renouvellements de postes : auxiliaire puériculture et les 2 postes en piscine.

Procès-verbal

Yvon LE MOIGNE il ne s'agit pas de création de postes mais d'adaptation compte-tenu de la nature des activités développées, d'adapter la dotation horaire aux besoins afin d'éviter les heures complémentaires qui sont plus coûteuses.

Vincent LE MEAUX c'est un terme trompeur car lorsqu'il y a une évolution de poste, on supprime le poste et on crée le poste : c'est le tableau des effectifs. Un point sera fait au moment du vote du budget.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2023-01-003

APPROBATION PROCES-VERBAL

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2022.

Le procès-verbal du 20 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Agglomération.

DEL2023-01-004

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER, AUX ETABLISSEMENTS MEDICAUX-SOCIAUX ET SOCIAUX DE LA FONDATION BON SAUVEUR

Les établissements sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux de la Fondation Bon Sauveur sont adhérents à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'assistance Privée), Fédération mettant en avant les valeurs humanistes et solidaires du secteur Privé Non Lucratif.

Ces établissements souffrent de l'accroissement des écarts de rémunération entre le secteur privé non lucratif et le secteur public, ce qui a pour effet de complexifier le recrutement, de créer un risque potentiel de fuite d'emploi et de créer une forte difficulté d'attractivité.

La Fondation Bon Sauveur emploie 900 salariés, gère 7 établissements et services sociaux et médicaux-sociaux dont un établissement de santé privé d'intérêt collectif. Acteur économique de première importance, en milieu rural, elle assure une mission de service public en santé mentale sur un territoire de 250 000 habitants. De multiples mouvements sociaux s'y déroulent, portant des revendications compréhensibles sur lesquelles les gestionnaires n'ont pas de marge de manœuvre.

Il en va ainsi de la question des rémunérations. Le chiffre de 40 % de salariés de la FEHAP, rémunérés à des coefficients de base inférieurs au SMIC, ne peut que nous interpeler. A la Fondation Bon Sauveur, un tiers des salariés se situe à des coefficients de base inférieurs au niveau du SMIC et bénéficie d'une indemnité différentielle. Aucune explication technique ne peut justifier que les rémunérations les plus faibles ne bénéficieront pas de l'augmentation de 3 % en raison de la diminution corrélativement de l'indemnité différentielle. Le Conseil d'administration de la FEHAP n'ignore pas cette situation et semble assumer que seules les rémunérations au dessus du SMIC évolueront. Laisser à la négociation des augmentations éventuelles dans les établissements sans évoquer auprès des financeurs publics les possibilités budgétaires, ne résout en rien la situation des salaires les plus bas.

Procès-verbal

Fidéliser les professionnels de la santé et de l'accompagnement passe aussi par un rattrapage des rémunérations par comparaison à la Fonction publique hospitalière. Aujourd'hui, un décrochage des salaires, entre 10 % et 20 %, apparaît gravement préjudiciable à ces établissements mettant en péril l'attractivité de ces établissements, autrefois connus pour leur dynamisme, leur souplesse de gestion et leurs valeurs.

A cette situation s'ajoutent les discriminations salariales, par métiers et par financeurs, qui découlent des accords Séguin ou Laforcade ou de l'indemnité « Métiers du socio-éducatif ». Il en résulte une situation inéquitable pour les professionnels, ingérable pour les gestionnaires et discutable au plan juridique.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est urgent de faire évoluer la convention collective pour que la Fondation Bon Sauveur puisse poursuivre ses missions conformément à ses valeurs inscrites dans les statuts.

Depuis plusieurs mois, l'hôpital public connaît une crise inédite. Débutée dans les services d'urgences, la mobilisation s'est étendue progressivement à l'ensemble des personnels des établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux. Inquiets, les professionnels de ces secteurs et notamment de la psychiatrie, alertent sur l'urgence de prendre des mesures fortes pour valoriser les métiers, pour soutenir le secteur privé non lucratif, pour lutter contre la fuite de l'emploi.

Vincent CLEC'H fait une présentation de la Fondation Bon Sauveur. En 2021, 614 lits et places, 869 professionnels dont 38 médecins et 60 % de personnels soignants. 12 471 patients en 2021 en file active qui sont passés dans les différents services dont 3 144 enfants et adolescents et 2 618 personnes en addictologie. La Fondation Bon Sauveur c'est 39 structures de soins, 5 unités d'hospitalisation et 6 équipes mobiles. Plus de 250 000 personnes concernées et la structure est également implantée sur d'autres communes ; Lannion, Paimpol, Pabu, Callac, Guingamp. *C'est une Fondation privée à but non lucratif. Cela fait plusieurs années que nous sommes interpellés par les représentants du personnel en commission de surveillance ; dernièrement ils ont déposé symboliquement plus de 200 démissions. Cela peut paraître brutal mais c'est également pour faire un électrochoc. La motion est partagée par la direction de la fondation mais également les salariés puisque nous avons pu remarquer lors des revendications que ce qui prédominait était le sens des responsabilités. Les syndicats demandent que les salariés puissent être légitimement bien rémunérés. Plus de 30 % des personnels sont en dessous du SMIC avec une indemnité de compensation. Aujourd'hui, avec la pénurie des professionnels de santé ils se retrouvent en très grande difficulté pour recruter et remplacer le personnel. La Fondation est à but non lucratif, elle est financée par l'ARS et le Département (EHPAD), elle n'est pas déficitaire et à chaque fin d'année l'argent qui reste est redistribué à l'ensemble des salariés mais cela ne suffit pas à combler les différences entre le secteur public et privé. Dans la Fonction Public Territoriale, nous nous retrouvons dans la même problématique, le SMIC augmentant vite et les conventions collectives dont dépendent la Fondation mais également les grilles de la FPT, n'augmentent pas aussi vite ce qui fait des distorsions. Cela fait plusieurs qu'ils réclament des augmentations mais ils ont le sens de la responsabilité et ils savent bien qu'il faut que tout le monde puisse aller dans le même sens c'est à la dire la direction, le personnel et nous aussi, élus sur le territoire, pour les soutenir dans leurs revendications d'une renégociation au niveau national de leurs conventions collectives. Mais également que l'Etat leur donne les moyens de fonctionner et être attractifs. En dehors des soucis financiers il y a un souci de démographie médicale. Le personnel aujourd'hui est fatigué, il est arrivé à bout et automatiquement le travail se dégrade. On demande de leur donner les moyens de bien fonctionner pour assurer un service de soins et d'accompagnements de proximités et de qualités pour notre population.*

Procès-verbal

Gilbert LE BLEVENNEC au dernier conseil de surveillance avec la présence de plus de 50 salariés pour faire valoir leurs droits et tout à fait justifiés en terme de salaire. Ils ont le soutien de la Direction générale et de l'ensemble des cadres de l'établissement. La problématique résulte d'un écart de rémunération entre les aides-soignants, les Infirmiers Diplômés d'Etat, les orthophonistes du secteur privé non lucratif et la fonction publique. Nous constatons qu'au bout de 10 ans d'ancienneté un IDE du secteur public va toucher 5 000 € de plus. Un aide-soignant au bout de 10 ans d'ancienneté l'écart est de 2 250 à 2 750 € avec le secteur public. Un orthophoniste 3 920 € de salaire mensuel brut et dans le secteur privé non lucratif 3 110 € pour un travail identique. Il revient à dire que c'est dramatique pour ce secteur qui est un secteur très innovant qui répond à toutes les demandes de soins spécifiques sur notre territoire et un établissement qui ne peut se mettre dans une situation financière de déficit du fait de son statut. Les salariés regardent leur portefeuille et leur pouvoir d'achat et il est logique qu'ils puissent s'orienter vers d'autres établissements qui financent davantage. Nous pouvons espérer que la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires) puisse taper du poing sur la table au niveau des instances de l'Etat pour faire reconnaître ce statut. L'indemnité compensatrice évoquée permet surtout aux salariés de pouvoir bénéficier du SMIC et d'avoir les augmentations de 3 % qui ont eu lieu récemment comme tous les autres salariés. Il n'est pas logique qu'un établissement soit obligé de mettre en place des mesures compensatoires pour payer un SMIC.

Philippe LE GOFF « la psychiatrie est le parent pauvre de la médecine » et on ne peut qu'applaudir ce type de motion. Il faut considérer tout le travail qui est fait en psychiatrie. La question de la prise en compte des maladies infantiles est essentielle dans un parcours de vie et que chemin faisant aussi aujourd'hui dans notre société l'interpellation de ce type de soin est de plus en plus urgente. On le voit ça devient rapidement un chemin compliqué lorsque les personnes sont touchées par un besoin d'aller parfois par une prise en compte d'office en hospitalisation. Reconnaître la psychiatrie à travers des personnes qui y sont c'est véritablement adresser un soutien à tous ceux qui sont fragiles.

Marie-Françoise LE FOLL pour avoir travaillé 39 ans en psychiatrie, mesure l'importance de cette motion et la nécessité de défendre ces professionnels qui vivent au quotidien des situations très compliquées avec parfois de la violence, le besoin d'accompagner les enfants dans leur maturité et leur évolution au quotidien. Il faut défendre les personnels qui participent indirectement à l'équilibre social du territoire du fait de pouvoir accompagner des patients ou des personnes en difficultés dans leur quotidien par rapport à l'addictologie par exemple.

Elisabeth PUILANDRE soutient la motion et cette question de la différence de salaire entre les différents statuts est aussi notable dans la fonction publique territoriale et si on soutient la motion pour les professionnels de Bon Sauveur est également prête à soutenir une motion pour les personnels de la Fonction Public Territoriale.

Vincent CLEC'H il serait bien que cette motion puisse être reprise dans les communes pour soutenir la Fondation Bon Sauveur et son personnel.

Vincent LE MEAUX une Conférence des Maires est programmée le 07 février et ils seront présents mais il est également souhaitable de recevoir en commission « développement humain et social » les représentants du personnel et la direction de la Fondation Bon Sauveur afin de poursuivre le travail. De plus, le 11 février prochain, il y aura une mobilisation citoyenne, républicaine et sociale pour la défense de l'hôpital public de Guingamp. Un appel commun des élus du territoire, les personnels et les mouvements sociaux du territoire. Mobilisons-nous afin de démontrer à l'Agence Régionale de Santé que la fermeture d'un hôpital sur un territoire déjà précarisé et touché par des difficultés serait une très mauvaise annonce et une très mauvaise nouvelle pour le territoire autour de Guingamp.

Le Conseil d'agglomération à l'unanimité se prononce sur :

- Le soutien à la sauvegarde du système de santé et à la demande à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'assistance Privée) de réactualiser sa convention pour renforcer l'attractivité de ses établissements et reconnaître l'investissement des professionnels dans leurs métiers.
- Le soutien des élus aux personnels et usagers de la Fondation Bon Sauveur, établissement qui répond pleinement aux besoins de soins et d'accompagnement sur le territoire.

DEL2023-01-005

MOTION DE SOUTIEN AUX ELUS DANS LE CADRE DE LEURS MANDATS

Nous assistons depuis plusieurs mois à la recrudescence des violences et intimidations, menaces verbales et physiques envers les élus.

Particulièrement touchés, les élus callacois ont dû renoncer à leur projet humaniste d'accueil de réfugiés. Aux contre-vérités et mensonges touchant leurs vies personnelles, aux menaces envers leurs familles, face à la haine véhiculée dans la population, l'esprit démocratique et républicain a été mis à mal dans cette commune.

Les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération souhaitent affirmer, par cette motion, qu'ils n'acceptent pas les tentatives d'intimidation contre les élus et qu'ils réagiront à toute forme d'agression aussi longtemps que nécessaire.

S'attaquer aux élus, c'est s'en prendre à la République elle-même. Au-delà de leur personne, les élus participent du fondement et de la continuité du pacte social qui unit la société. Par leur action quotidienne, ils sont des garants essentiels du fonctionnement démocratique du pays, grâce auquel chaque citoyen bénéficie du respect de ses droits, et notamment de ses libertés. Aucun intérêt individuel, ni aucun groupe organisé, aucune revendication, ni aucune entreprise délictuelle, ne fera renoncer les élus à exercer les responsabilités que le suffrage universel leur a confiées. Les élus de Guingamp-Paimpol Agglomération sont unis dans cette épreuve, et ont besoin du soutien de tous les citoyens qui partagent avec eux le respect des institutions et des personnes.

Vincent LE MEAUX il s'agit de manifester notre soutien indéfectible à l'endroit des élus qui auraient fait face et qui font face aux violences, aux intimidations voire même aux menaces verbales et parfois même jusqu'à des menaces de mort. Personnellement très investi sur le sujet, nous devons, nous les 88 conseillers d'agglomération manifester cette solidarité à l'endroit des élus et en particulier à la suite des événements survenus sur le secteur de Callac qui a abouti au renoncement d'un projet puisque socialement et politiquement il a fallu renoncer. Et d'une certaine manière, les menaces, les intimidations gagnent sur les projets, sur les réflexions, sur les ambitions et cela devient préoccupant dans une société qui se veut démocratique, dans un pays qui se veut républicain respectueux de l'ensemble des paroles mais avec un principe fort dans notre démocratie c'est le respect des institutions et le respect de la majorité ce que l'on voit aujourd'hui être remis en cause quasi systématiquement. Cette motion se veut un appel solennel des élus de l'agglomération au respect de la fonction républicaine d'élu et de demander que cessent ces provocations, ces intimidations de la part de groupes parfois factieux qui veulent couper la république en deux. C'est une volonté de mettre les élus à genoux et cela est inacceptable et intolérable.

Jacques MANGOLD souhaite préciser que cette motion renforce ou précède la proposition de loi qui va être votée quasiment à l'unanimité dans les prochains jours.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX cette motion sera appuyée d'un courrier qui sera adressée au Ministre chargé de la présentation de cette loi.

Le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Valide cette motion en soutien aux élus ;
- Demande aux Conseils municipaux de soutenir cette motion.

DEL2023-01-007

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », oblige les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, à élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale de la Collectivité en matière de Développement Durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de natures à améliorer la situation.

Cette démarche doit s'opérer au regard des cinq finalités du développement durable identifiées par l'Etat :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La transition vers une économie circulaire.

Le rapport s'intéresse aux actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, ainsi qu'aux politiques publiques, aux orientations et aux programmes mis en œuvre sur son territoire.

Un examen transversal et concerté des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites permet d'analyser les processus de gouvernance et d'aider la collectivité à définir ses orientations stratégiques et budgétaires, remettant ainsi en question les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux, des finalités du développement durable et des ressources financières du territoire.

Fort de l'ambition que porte notre projet de territoire en termes de développement durable, nous avons souhaité faire de ce rapport la trame même des orientations politiques de notre agglomération dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires pour 2022.

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée le rapport annuel sur le développement durable de l'agglomération.

Vu le rapport développement durable annexé à la présente délibération ;

Vincent LE MEAUX il s'agit d'un document obligatoire soumis à la sagacité de l'assemblée de notre agglomération par la Loi et il revient à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires de produire un certain nombre de rapports dont celui du Développement Durable. Nous connaissons l'enjeu du développement durable puisqu'il est inscrit dans toute notre politique publique et nous devons prendre en compte trois dimensions lorsqu'on rédige ce genre de rapport qui permettent à nos concitoyennes et concitoyens de connaître nos politiques en terme économique, environnementale et sociale et d'en faire un croisement d'informations. On ajoute souvent un quatrième pilier dans le développement durable : la dimension de l'intelligence culturelle dans le développement et nos ambitions de politiques publiques. Ce rapport est de bien fixer les enjeux d'avenir et de prendre en compte déjà le développement de nos politiques publiques, d'être capable d'évaluer et d'anticiper

Procès-verbal

leurs actions, interactions avec les politiques publiques pour demain. Nous avons souhaité présenter dans ce rapport l'ensemble des éléments autour de la stratégie du Projet de Territoire avec 5 axes. Nous allons pouvoir décliner par chapitre cet enjeu du développement durable. N'oublions pas un élément important dans la vie de ce projet de territoire, l'approbation du Plan Climat-Air-Energie Territorial en 2022 qui concrétise nos politiques transversales au titre du développement durable. Le premier chapitre « **viser l'excellence environnementale pour gagner en autonomie** ». Il y a eu des efforts majeurs de faits ces dernières années au travers des politiques d'eau et d'assainissement et ils portent leurs fruits. Ce matin même nous recevions la Confédération Paysanne, Eau et Rivières de Bretagne et la Fédération des Conchyliculteurs de Paimpol et nous avons pu rappeler que la baie de Paimpol est classée en catégorie A depuis le 1^{er} janvier 2023 pour la qualité de ses eaux et c'est un élément remarquable. De plus, avec les efforts faits au titre de l'assainissement, nous avons pu lever un certain nombre d'interdiction de permis de construire sur les communes concernées et raccordées à la station d'épuration de Paimpol. Nous sommes aussi dans une volonté de prévention, d'éducation et la politique toute singulière qui est mise en œuvre et qui avait été imaginée par Gérard Le Caër de perpétuer cette politique d'éducation à l'environnement qui permet par ailleurs à des associations du territoire d'œuvrer auprès des écoles. Pour 2023, le travail est toujours là, il y a matière à faire sur notre territoire notamment poursuivre les efforts sur la réhabilitation des systèmes d'assainissement. Nous sommes sur des travaux qui vont débiter sur le secteur de Pontrieux pour permettre aux communes de Ploézal et de Quemper Guézennec de bénéficier d'un système épuratoire de qualité et de poursuivre ce travail sur les communes de Plouëc du Trieux et de Saint-Clet. Nous souhaitons continuer un travail avec le service biodiversité sur la mise en œuvre d'un plan de gestion pour les cours d'eau et donc de se réapproprier les enjeux des cours d'eau qui est un écosystème vivant à lui tout seul. Au niveau de la biodiversité, nous avons eu un certain nombre de réalisations, la sécurisation du barrage de Mahalez qui est un ouvrage spectaculaire qui peut se remplir de manière spectaculaire aussi si nous sommes face à des orages majeurs. Des travaux ont été effectués pour le sécuriser et renforcer sa capacité. Nous avons également finalisé les travaux de la Vallée de Cadolan. Egalement des actions particulières d'éducation à l'environnement par l'inscription au programme « un pas pour ma planète » avec plus de 7 500 participants sur 3 ans avec 260 animations proposées sur le territoire de l'agglomération. Nous sommes véritablement dans l'émulation écologique et environnementale sur le territoire avec des approches diverses et variées. Pour 2023, nous allons accentuer le travail en lien avec les acteurs économiques pour être en phase avec les industriels. Sujet plus visible dans les travaux des commissions ; lancement d'un Programme Alimentaire Territorial qui vise à favoriser la production et l'économie locale. Cette volonté d'accompagner les filières productives pour pérenniser la filière agro-alimentaire et améliorer la valeur ajoutée territoriale et maintenir un tissu entrepreneurial et donc de l'emploi sur l'agglomération.

L'habitat avec l'aide au logement social où l'agglomération a cofinancé 9 programmes occasionnant la création et la remise sur le marché de 97 logements pour un montant d'aides de 615 000 €. Nous voyons bien l'effet levier des aides publiques et qu'on va devoir accentuer dans les années à venir pour la reprise du logement vacant, vétuste ou indécents. Pour 2023, le développement du Fonds d'Intervention Foncière Exceptionnel (FIFE) une aide de l'agglomération qui vise à mieux financer la production de logement en acquisition-amélioration plutôt qu'en construction neuve. Et cela fait écho à notre PLUi, à notre PLH et à la loi « climat et résilience » qui envoie aujourd'hui à favoriser l'amélioration de l'habitat qu'à la construction neuve sur des terrains fonciers vierges. Le sujet plus nouveau pour l'agglomération et que l'on prend de plus en plus dans nos politiques puisque nous le vivons avec les problèmes mondiaux et diplomatique c'est l'énergie. Nous sommes en cours de la mise en place de la mission Conseil en Energie Partagée pour l'accompagnement des communes. Cet accompagnement en interne sur les bâtiments de l'agglomération en écho avec le Fond Vert que l'Etat met en place avec les dispositifs d'aides publiques.

Le second axe qui est dans notre projet de territoire « **agir pour un territoire qui attire de nouveaux ménages, des opportunités pour les entreprises** ». Concernant le travail autour des entreprises, nous avons renforcé notre présence auprès des acteurs économiques dans les zones industrielles, sur

Procès-verbal

l'accueil des entreprises, sur l'amélioration des conditions d'entreprises. Un travail de discussion, de négociation fait par le Vice-président à l'économie pour avoir des compromis avec les entrepreneurs, les développeurs de projets sur certaines zones comme par exemple celle de Bellevue où l'on voit qu'il y a beaucoup d'enjeux pour optimiser le foncier. Nous avons également renforcé nos liens avec l'ADIT (Agence de Développement Industriel du Trégor) et cette volonté qu'elle intervienne massivement sur notre territoire. Pour 2023, il y a une stratégie dans le cadre des nouvelles économies : circulaire, sociale et solidaire avec un certain nombre d'enjeux. Nous allons travailler à de meilleures réponses à ces entreprises qui s'installent et en parallèle être plus présent en 2023 sur l'économie touristique avec la mise en œuvre des nouvelles dynamiques territoriales suite aux réunions et études de 2022. Et nous allons mettre en application les décisions prises en commission développement humain social avec l'ambition de mieux répondre aux besoins d'accueil des familles par la création de crèche, de centre de loisirs.

L'année 2022, c'est également l'année du PLUi avec un document qui doit contribuer à relever le défi du développement durable sur notre territoire. Nous sommes véritablement dans l'enjeu de la transcription de la loi sur notre territoire avec cet horizon de Zéro Artificialisation Nette avec la diminution par moitié sur la période de référence antérieure pour la période 2023-2030. Nous avons pu indiquer plusieurs ambitions ; préserver « la trame verte » avec la protection en particulier des 22 000 hectares de boisements protégés (20 % de notre territoire). Préservation de « la trame bleue » avec la préservation des zones humides qui couvrent 3 % de notre territoire. C'est un enjeu fort que nous avons souvent souligné avec les acteurs et partenaires. Nous allons devoir faire le premier pas sur la consommation foncière raisonnée pour les 10 prochaines années avec l'arrêt de l'artificialisation des terres agricoles et naturelles en 2050.

Le troisième chapitre qui permet de relater l'action de l'agglomération sur le développement durable est « **soutenir l'économie de la mer et de l'agriculture** ». L'agglomération n'a jamais eu à avoir à signer autant de document d'aide économique pour l'installation en agriculture. Ce dispositif d'accompagnement est constaté par les acteurs économiques agricoles du territoire et de nombreux jeunes qui s'installent dans des productions aussi diverses que variées. Nous sommes aujourd'hui sur cette conciliation qui permet d'assurer un plan de financement à des jeunes qui veulent s'installer et nous souhaitons ainsi favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs. Pour 2023, nous avons la finalisation de l'étude d'aménagement de la façade portuaire de Paimpol qui permettra de préfigurer des projets structurants d'aménagement et de constitution d'une offre immobilière en faveur du maintien et du développement des activités maritimes.

Côté santé, nous sommes sur la première année de mise en œuvre du nouveau Contrat Local de Santé sur notre territoire avec cette ambition de pouvoir maîtriser les enjeux de santé mentale, généraliste mais également le maillage du territoire par suffisamment de médecin généraliste.

Nous avons également cette ambition de rapprocher les personnes avec les mobilités nouvelles ; les vélos électriques par exemple qui fonctionnent bien (la location de véhicule électrique fonctionne moins). Notre objectif est de préparer une nouvelle Délégation de Service Public avec les nouveaux enjeux de mobilités sur le territoire. Sur le Très Haut Débit Internet, pour rapprocher notre territoire des enjeux du monde et ainsi permettre à chacun d'obtenir un accès à ce service universel ce sera de poursuivre le déploiement de la fibre à horizon 2026. En 2017, lors de la création de l'agglomération, nous avons eu ce débat à savoir si l'agglomération prenait en charge le financement du Très Haut Débit et dès les premiers conseils il a été acté que l'agglomération prenait en charge, à la place des communes, ce financement. Des remboursements ont même été effectués auprès des communes qui avaient financé leur part.

Joseph LINTANF concernant le volet « plaisir à la cantine » indique que les collectivités ont de plus en plus de difficultés à recruter des cuisiniers (école ou EHPAD).

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX on peut effectivement avoir cette réflexion majeure à un moment où une filière est en crise : la crise de l'élevage bio sur le territoire. Il est vrai que ces dernières années nous avons beaucoup demandé au monde agricole et notamment de l'élevage de transformer leur production et d'amener leur cheptel vers une production bio. Hors aujourd'hui, on constate que les débouchés en porcs et volailles la plupart se font en conventionnelles avec une perte colossale qui peut remettre en cause les productions, les élevages et les exploitations agricoles. Récemment, j'ai reçu, des jeunes agriculteurs qui se sont installés dans le porc bio, il y a un message d'alerte et d'urgence sinon c'est l'effondrement final de la filière bio d'élevage sur le territoire de l'agglomération mais également en général : le système bio a perdu de sa rentabilité. Les personnes veulent manger du bio, du certifié mais quand il arrive chez le commerçant ils prennent le moins cher et le moins cher vient souvent de l'étranger. Et nous pouvons vivre des situations de drame économique dans un certain nombre d'exploitation agricole notamment de jeunes qui ont fait des efforts dans le cadre de la transmission avec leurs parents, du conventionnel vers le bio, et aujourd'hui ils se retrouvent avec des dettes de plusieurs milliers d'euros alourdies du manque à gagner. Nous devons avoir une parole plus forte avec la Chambre d'agriculture, l'ensemble des intercommunalités qui ont une compétence « agricole » pour d'énoncer cette situation. Et cela renvoi à l'effort que nous devons faire dans les EHPAD, dans les écoles pour créer les circuits d'approvisionnement en local et attention à recourir aux centrales d'achats qui font que nous ne garantissons pas forcément la provenance de nos aliments. Une urgence pour pouvoir assurer « mieux manger à la cantine » avec des produits locaux.

Virginie DOYEN quelques questionnements ; dans ce rapport l'accent n'a pas été mis sur tous les liens qui ont été faits entre les communes et l'agglomération ; Conseil Citoyen, vie associative, ... alors qu'un gros travail a été fait dans l'année et il serait bien de le souligner. De plus faire attention aux mots utilisés « lutter contre la fracture numérique » car si c'est pour le haut débit, la fracture numérique au niveau social se sont des personnes qui ont des difficultés à avoir accès au numérique hors les Maisons France Services ont été transférées aux communes ou à des regroupements de communes. « Des services adaptés tout au long de la vie » aujourd'hui concernant la dépendance de la personne âgée, l'agglomération n'a pas la compétence de l'aide à domicile par exemple, n'assure pas de soins et donc ça interpelle. Quand on parle de développer les cultures, ne pas oublier la langue bretonne. Et le dernier point « soutenir l'économie productive : l'économie de la mer et de l'agriculture en priorité » rappelé qu'il faut préserver l'environnement car quand on veut tenir l'excellence environnementale ce point est à mettre entre autre dans la stratégie de l'attractivité.

Véronique CADUDAL est-ce qu'un atlas de la biodiversité est en projet ?

Jean-Pierre GIUNTINI il avait été proposé que l'agglomération fasse cet atlas de la biodiversité et cela a été repoussé à une date ultérieure faute de moyen en personnel.

Vincent LE MEAUX sur la commune de Plouëc-du-Trieux cela va être fait et un système de subventionnement est possible donc pour les communes qui ont un patrimoine de biodiversité remarquable il est intéressant de le faire.

Philippe LE GOFF souhaite saluer tout le travail qui est fait qui montre à quel point que s'ancrer dans le développement durable ce n'est pas exclure certaine chose mais bien considérer une mutabilité pour mieux appréhender demain. Deuxième point qui peut être plus fragile au niveau de l'argumentaire et quand on recoupe avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ; si parfois on peut se désoler il y a aussi eu des avantages avec cette fusion des intercommunalités. Aujourd'hui, quand on voit le spectre qui est ouvert sur des défis écologique, économique et numérique nous n'aurions pas été dans les mêmes éléments tout comme la question des transports et des mobilités. Avec le périmètre de notre territoire qui est parfois décrié, fragile, compliqué cela a été une réussite d'harmonisation qui n'est pas négligeable. Il manque peut-être un point important sur l'emploi. Tous

Procès-verbal

les travaux qui sont faits sur cette interface à la fois sociale, sur cette dentelle du quotidien dans beaucoup de politique qui peut être la question du retour à l'emploi, des entreprises accueillantes car qui dit développement durable dit une intégration de tous dans la société et pas une exclusion. De la même manière sur la question des mobilités, le travail qui est fait sur les prestations d'une mobilité pour tous avec les créations de « parcours de mobilité » qui montre bien un vrai accompagnement à l'autonomie et l'agglomération s'y investit. Dernier point, c'est cette interface avec les autres collectivités. Le lien communes-agglomération où il y a eu des évolutions mais également l'interface avec la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor et s'en féliciter.

Vincent LE MEAUX nous ne sommes pas sur un rapport de développement durable exhaustif, nous ne reprenons pas toutes les thématiques. L'enjeu étant de souligner plutôt en terme de communication grand public ce que l'on fait. Ce qui va être déterminant à l'avenir pour notre agglomération sera l'actualisation de notre « projet de territoire » et nous pourrions redresser un canevas plus pertinent pour ce rapport de développement durable source d'inspiration pour les services de l'Etat. Ce rapport permet de synthétiser l'ensemble des actions de développement durable sur tout le territoire national. Nous retenons aujourd'hui quelques idées comme l'atlas de la biodiversité et comment coordonner l'action entre agglomération et les communes intéressées.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte du rapport annuel sur le développement durable de l'agglomération.**

DEL2023-01-008

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 04 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Le Président porte à la connaissance de l'assemblée le rapport égalité femmes/hommes de l'agglomération qui présente 3 volets.

1. **La politique de ressources humaines de l'Agglomération en matière d'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes,

Guingamp-Paimpol Agglomération va engager en 2023 un travail de réflexion et de concertation pour structurer davantage sa politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2. **Les actions menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**, avec notamment cette année 2022 :
 - Les actions du CIAS dans le cadre du C.I.S.P.D.R. qui se sont organisées, autour de deux temps forts : la semaine sur les droits des femmes du 7 au 13 mars, et la semaine sur les violences intrafamiliales du 18 au 26 novembre, avec une action de sensibilisation tournée spécifiquement vers les communes rurales ;
 - Le musée Milmarin qui a mis en visibilité les femmes dans l'univers maritime, à travers plusieurs événements présentés dans le cadre de « Marins dans la Tempête » en novembre dernier ;

Procès-verbal

- L'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération à l'association Capital Filles, qui a pour objectif d'accompagner des jeunes filles (plutôt des quartiers populaires et des zones rurales) afin de leur permettre de dépasser les stéréotypes de genre dans leur choix d'études. Ainsi, 11 agentes volontaires de Guingamp-Paimpol Agglomération de divers services accompagnent des lycéennes, principalement du lycée Pavie à Guingamp, tout au long de cette année scolaire.
3. **Un bilan du travail engagé pour mieux prendre en compte l'égalité Femmes- Hommes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques** de l'agglomération, dans le cadre de l'appel à projet de la Région Collectiv'égalité.

Le travail de diagnostic mené sur les politiques publiques de l'agglomération a permis d'identifier que les services / actions mis en œuvre ne touchent pas de la même façon les hommes et les femmes, et ne sont pas nécessairement neutres en matière d'égalité Femmes-Hommes.

Ces premiers constats ont permis :

- d'alerter sur la nécessité de collecter et de suivre un certain nombre de données sexuées afin d'améliorer nos politiques publiques (par exemple, les données sexuées sur les bénéficiaires des aides économiques ou sur les personnes en recherche d'emploi) ;
- de cibler d'ores et déjà des actions de nature à promouvoir l'égalité Femmes – Hommes (par exemple, prendre en compte les différences liées au genre dans l'opération du mois sans tabac, sensibiliser les animateurs enfance-jeunesse aux stéréotypes de genre)

Cinq domaines ont été priorisés pour la mise en place d'une approche intégrée du genre :

1. économie et emploi
2. petite enfance - enfance - jeunesse
3. culture
4. vie associative
5. santé

Des pistes d'action ont été travaillées dans ces directions et serviront de base à la construction du plan d'action de l'agglomération en 2023, qui sera réalisée parallèlement au plan d'action égalité professionnelle.

Vincent LE MEAUX le rapport égalité entre les femmes et les hommes est maintenant obligatoire et pas plus tard que dans l'actualité d'hier, la question d'égalité même si tout le monde en parle dans les actes au quotidien le sexisme vie de beaux jours. Le rapport produit par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes sera remis demain au Président de la république avec donc ce constat du sexisme dans les gestes du quotidien alors que dans les discours on constate plus une prise de conscience. Pour notre action à Guingamp-Paimpol agglomération, nous constatons que nous sommes dans une phase de féminisation de nos instances communautaires. Des dispositifs d'accompagnements ont été mis en place afin que les pères et mères puissent s'organiser avec notamment des remboursements de frais de garde et d'assistance enfants, personnes âgées, handicapées afin de permettre à l'élu-e d'accomplir ses missions. La qualité des interventions n'est pas dû au genre mais un genre qui est le plus partagé possible dans les travées, dans nos commissions permet d'avoir une ambition politique pour notre agglomération la plus partagée entre femme et homme. Nous avons également une politique de ressources humaines qui doit mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes en cours d'élaboration d'un plan d'égalité professionnelle femmes-hommes et depuis 2020 nous arrivons ainsi à avoir un rapport social genré qui nous permet d'avoir une description de l'image de l'agent dans la collectivité avec 55 % de femmes, 45 % d'hommes avec une majorité de femmes dans la filière administrative et une majorité d'hommes dans le technique. On constate cependant des fonctions d'encadrement de plus en plus masculinisées dans les métiers administratifs et nous voyons aussi des femmes aujourd'hui occuper des fonctions d'ingénieur. Cependant cela ne se concrétise pas au niveau de la rémunération car celle-ci dans notre

Procès-verbal

intercommunalité reste inférieure à celle des hommes et cela est dû au recours parfois subit du temps partiel ou au temps non complet. Nous posons en ce début d'année 2023, une réflexion avec un groupe de travail afin de mieux structurer notre système de rémunération à l'agglomération et une proposition sera faite courant de l'année 2023. Y seront associés les élus et les représentants du personnel.

Nous avons également une volonté d'agir en extérieur sur les politiques d'égalité menées par l'agglomération pour le grand public au travers du CIAS avec des actions spécifiques de préventions. Par exemple, la semaine du droit des femmes ou la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. L'agglomération finance également un poste à la Maison de l'Argoat pour les femmes victimes de violences conjugales à hauteur de 16 000 € et participe à la sensibilisation des jeunes aux questions d'égalité via notre service jeunesse (1 000 €). Une subvention de 2 500 € au Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles. Nous avons également une présence auprès de l'association Le Gué pour les espaces de médiation familiale (3 000 €). L'agglomération intervient également auprès des services de justice et de police par le co-financement d'une poste d'une intervenante sociale à hauteur de 19 333 € et enfin lorsqu'il y a eu des violences nous sommes en soutien avec des accompagnements auprès de l'Association Départementale Alternatives Judiciaires. Nous avons également initié un dispositif nouveau en 2022 et nous sommes la seule agglomération bretonne à s'engager avec Rennes Métropole à « Capital Filles ». C'est une action de marrainage de jeunes femmes du lycée Auguste Pavie afin de les aider dans leurs choix d'orientations professionnels. Nous aurons aussi dans l'année 2023 à travailler encore sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes suite au dispositif avancé l'an dernier par la Région Bretagne avec un appel à projet afin d'intégrer l'égalité dans nos politiques publiques quelles que soient ces politiques publiques et de regarder quelles sont les incidences sur le parcours des hommes et des femmes sur notre territoire.

Fanny CHAPPE souhaite préciser que l'on parle d'égalité hommes-femmes et qu'il y a bien un paragraphe sur le genre car lorsqu'on regarde les filières, il y a aussi des filières où les femmes n'ont pas leur place mais également où les hommes n'ont pas leur place et cela se travaille également. Pourquoi les hommes n'arrivent pas à intégrer certaines filières et nous avons déjà pu en parler ici c'est aussi les stéréotypes et comment lutter en amont sur ceux-ci. En interne, déjà évoqué l'an dernier, la nécessité de travailler sur la sensibilisation au fait que les hommes prennent leur congé parental. Le gouvernement reconnaît, ce matin, que la réforme des retraites va encore désavantager les femmes. Les femmes prennent plus de temps partiels, plus de congés parentaux ce qui explique en partie les inégalités. Il pourrait y avoir des opérations vers les hommes pour qu'ils prennent le congé parental de façon paritaire avec les femmes. La nécessité également de travailler sur la pornographie puisque nous avons de plus en plus de jeunes qui accèdent de façon libre à des sites pornographiques totalement inadaptés et extrêmement violents et on sait aujourd'hui que cela a une conséquence sur l'inégalité entre les hommes et les femmes dans les rapports sexuels. Sur une radio ce matin même, il y avait une explication sur l'augmentation du nombre de jeunes garçons qui considèrent que lorsqu'ils forcent leur compagne à avoir un rapport sexuel cela n'est pas un viol ! La jeune génération aujourd'hui d'un point de vue théorique est très alerte, très revendicative sur l'égalité femmes-hommes mais dans la pratique la violence est quasi quotidienne dans les rapports sexuels.

Claudine GUILLOU dans le cadre du CISPDR il y a déjà tout un travail d'engagé au niveau de la prostitution parce que contrairement à ce que l'on peut penser la prostitution est présente sur notre territoire. Un travail a été engagé auprès des établissements scolaires par l'intermédiaire de « l'amicale du Nid » mais également « les veilleurs Du Net » qui surveillent les réseaux sociaux afin de repérer les éventuels jeunes, jeunes filles notamment, menacés par ce fléau. Concernant la pornographie cela est encore à exploiter mais il est vrai qu'il y a vraiment toute une représentation qui accompagne le jeune dans sa construction et qui sera très préjudiciable à leur vie d'adulte.

Procès-verbal

Virginie DOYEN concernant les femmes en politique, nous avons entendu que pour les petites communes il est compliqué que les femmes s'investissent. Sur Loc Envel il n'y a pas l'obligation de la parité et pendant longtemps j'ai été la seule femme dans le Conseil municipal et quand j'ai été élu maire c'était une volonté politique que de vouloir la parité. Et deuxième mandat c'est toujours le cas. Il y a une mentalité à arrêter de dire que les femmes ne veulent pas s'engager en politique car cela est faux. Nous avons aussi cette part de responsabilité d'aller chercher volontairement les femmes en priorité peut-être. Concernant la vie associative, dans le règlement d'attribution des subventions il a été ajouté, cette année, une demande de communication de la proportion femmes-hommes ainsi que les actions menées pour favoriser l'égalité.

Vincent LE MEAUX dans la délégation au Conseil d'agglomération il y a un rouage qui ne fonctionne pas avec les communes de moins de 2 000 habitants pour ainsi favoriser la représentation communale et où les conseillers communautaires sont souvent des hommes. Au-dessus de 2 000 habitants c'est la parité qui s'applique. Il faudra pousser un peu plus loin l'effort pour nous puissions avoir de la part de ces communes une remontée plus équilibrée.

Joseph BERNARD concernant la représentation politique dans les petites communes on peut rayer des candidats et il se peut que les femmes soient rayées en priorité.

Vincent LE MEAUX au congrès de l'AMF il a été évoqué la modification du scrutin de vote et d'appliquer la proportionnel dès le premier habitant.

Véronique CADUDAL la parité est une obligation légale sur certaines communes et quand nous aurons réussi à faire en sorte que l'équité soit atteinte sans avoir recourt à cette obligation de parité nous aurons gagné la partie mais on y est encore bien loin. Les femmes de manière générale quand elles veulent s'engager elles ne se posent pas la question de « savoir si elles ont le temps et si la vie de la famille va pouvoir s'organiser » est-ce que les hommes se posent les mêmes questions ?

Vincent LE MEAUX la société s'est aussi complexifiée et aux dernières élections municipales pour intégrer des jeunes actifs il a fallu jongler avec les agendas électroniques pour ainsi permettre au 30-40 ans de s'impliquer dans les réunions de conseils et pas non plus compter que sur des retraités ou des professions qui ont plus de latitude dans l'organisation de temps de travail.

Philippe LE GOFF il est temps de changer la loi et d'arrêter la possibilité de rayer des noms lors des élections et d'appliquer pour tous le scrutin de liste.

Annie LE GALL dans l'ancien canton de Bégard actuellement il y a 4 femmes Maires pour 7 communes et dans le Conseil municipal de Saint-Laurent les femmes sont majoritaires.

Vu le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en annexe;
Considérant le débat tenu en séance du 24 janvier 2023 ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De valider les pistes d'actions telles que présentées dans le document, pour servir de base à la construction du plan d'actions égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques de l'agglomération en 2023.

Procès-verbal

DEL2023-01-009

RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Guingamp Paimpol Agglomération a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices 2017 et suivants. Après études et analyses un premier rapport provisoire a été délibéré par la Chambre le 1^{er} décembre 2021, transmis à l'agglomération en avril 2022. A l'issue, la collectivité disposait d'un délai de deux mois pour apporter ses réponses et précisions. La Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport le 14 septembre 2022 qu'elle a transmis à la collectivité le 11 octobre, avec un délai d'un mois pour les derniers compléments à apporter.

Vu l'article L 243-6 du Code des juridictions financières qui dispose : « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Vu le rapport d'observations définitives délibéré le 14 septembre 2022 par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne sur la gestion de Guingamp-Paimpol Agglomération au cours des exercices de 2017 à 2020, reçu le 11 octobre 2022,

La Chambre Régionale des Comptes a présenté 12 recommandations (tel que présenté dans le document joint) ou suivantes :

Recommandation n°1 : Finaliser la définition de l'intérêt communautaire.

Recommandation n°2 : A défaut de définition de l'intérêt communautaire, procéder au transfert à Guingamp-Paimpol Agglomération de la ZAC communale de Malabry.

Recommandation n°3 : Présenter devant le conseil communautaire un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation, conformément à l'article nonies C du code général des impôts.

Recommandation n°4 : Conditionner chaque année le versement du solde de la subvention à l'association du « centre de formation En avant de Guingamp » à la production d'un compte d'emploi de la subvention et du bilan d'activités correspondants.

Recommandation n°5 : Intégrer dans la convention passée avec la SA « En avant de Guingamp », l'obligation de production d'un compte-rendu annuel détaillé de la nature et du montant des prestations réalisées et s'assurer de leur effectivité.

Recommandation n°6 : Intégrer dans le rapport annuel sur les orientations budgétaires un plan pluriannuel d'investissement intégrant les opérations projetées dans le cadre du budget principal et dans celui des budgets annexes, et répondant aux exigences réglementaires.

Recommandation n°7 : Effectuer un travail de rapprochement pour assurer la concordance de l'inventaire tenu par l'ordonnateur avec l'état de l'actif suivi par le comptable public.

Recommandation n°8 : Inscrire dans les comptes une provision en cas de risque d'irrecouvrabilité d'une créance et dès l'ouverture d'un contentieux, en fonction risque financier que l'agglomération estime encourir.

Recommandation n°9 : Régulariser la situation des agents de GPA au regard de la durée légale du temps de travail, soit 1607 heures.

Recommandation n°10 : Rédiger chaque année une synthèse globale des rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et la présenter en conseil communautaire.

Recommandation n°11 : Achèvement l'harmonisation de la tarification de l'eau sur le territoire de GPA.

Recommandation n°12 : Adopter un mode de gestion unique de l'eau sur les secteurs gérés directement par l'agglomération.

Procès-verbal

Il est rappelé par ailleurs que l'article L 243-9 du code des juridictions financières pose l'obligation, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, de présenter, dans un rapport de suites, les actions entreprises à la suite des recommandations mais aussi de l'ensemble des observations de la chambre.

Vincent LE MEAUX ce document a la vocation à éclairer la collectivité sur la gestion financière de l'intercommunalité sur la période 2017-2021. Il nous permet de connaître un certain nombre de points forts et de points faibles dans une administration et dans ce rapport il y a une étude toute particulière sur la gestion de l'eau puisque la Chambre Régionale des Comptes indiquait qu'elle souhaitait avoir une vision des intercommunalités dans la gestion de l'eau en Bretagne. Il y aura un rapport national sur la gestion de l'eau dans notre pays et il y aura sûrement dans ce rapport des informations provenant de notre agglomération. Dans ce rapport, il y a des recommandations, des préconisations mais il n'y a pas de mise en demeure ce qui est remarquable. Nous avons un certain nombre de préconisations qu'il va falloir mettre en œuvre pour améliorer nos fonctionnements financiers et la gestion d'un certain nombre de politique publique. Une partie des préconisations sont déjà mises en œuvre depuis plusieurs mois et les plus complexes à mettre en œuvre vont l'être dès 2023. Il s'agit d'un rapport parfois d'opportunité et il ne faut pas non plus être subjugué par un rapport d'une juridiction administrative et financière et il nous faut garder le libre arbitre en tant que collectivité territoriale qui ne subit aucune tutelle. D'une certaine manière, si nous ne sommes pas d'accord avec les préconisations nous sommes libres de le dire. Toute tranquillité et toute sérénité vis-à-vis de ce rapport.

Romain ROLLANT, Directeur général des services présente le contexte, le calendrier et les préconisations.

LE CONTEXTE ET CALENDRIER

Le contrôle	<ul style="list-style-type: none">✓ Contrôle des comptes et examen de la gestion de l'agglomération à compter de 2017✓ Une focalise spécifique sur la gestion de l'eau potable✓ Ouvert le 22 mars 2021✓ Entretien avec le Président le 30 septembre 2021✓ Arrêt des observations provisoires en décembre 2021, transmises le 8 avril 2022✓ Réponses du Président (juin 2022), et des syndicats d'eau✓ Observations définitives arrêtées le 14 septembre 2022, transmises le 11 octobre 2022
Avertissement	<ul style="list-style-type: none">✓ (Le contrôle réalisé en 2021, sur une période qui inclut aussi l'année 2020 (pandémie)✓ « L'instruction de ce rapport et la procédure contradictoire se sont déroulées avant la forte hausse des prix constatée particulièrement depuis le milieu de l'année 2021. Les possibles incidences de cette forte inflation sur les thématiques abordées, notamment la situation financière, n'ont donc pu être prises en compte dans les observations »
Autres rapports	<ul style="list-style-type: none">✓ Contrôle qui s'est inscrit dans le cadre d'une enquête inter-juridictions relative à la gouvernance des intercommunalités (voir rapport de la Cour des comptes finances publiques locales – fascicule 2)✓ et dans celle de la CRC Bretagne sur la gestion de l'eau »

PRÉSENTATION DU RAPPORT

SOMMAIRE

SYNTHÈSE

- ✓ La définition d'une stratégie pour le territoire
- ✓ Un territoire étendu qui a amené les élus à repenser la répartition des compétences et l'organisation des services
- ✓ Les relations avec la galaxie « En avant Guingamp »
- ✓ La situation financière
- ✓ Sur la gestion des ressources humaines
- ✓ Sur la gestion de l'eau potable

RECOMMANDATIONS

- ✓ 12 recommandations explicitement formulées
- ✓ Un « rapport de suites » à présenter un an après la présentation du rapport

SOMMAIRE

- ✓ Présentation de Guingamp Paimpol Agglomération
- ✓ Les documents stratégiques
- ✓ La gouvernance de GPA
- ✓ L'exercice des compétences et l'intérêt communautaire
- ✓ La nouvelle organisation territoriale et sa cohérence avec les enjeux du territoire
- ✓ La stratégie d'harmonisation fiscale et la solidarité territoriale
- ✓ Les subventions, participations et concours financiers
- ✓ La fiabilité de l'information comptable et financière
- ✓ La situation financière
- ✓ La gestion des ressources humaines
- ✓ La gestion de l'eau potable

PRÉSENTATION DU RAPPORT

LES RECOMMANDATIONS

12 recommandations

- ✓ Finaliser la définition de l'intérêt communautaire
- ✓ A défaut de définition de l'intérêt communautaire, procéder au transfert à Gpa de la ZAC communale de Mélaire
- ✓ Présenter devant le Conseil communautaire en rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation (1)
- ✓ Conditionner chaque année le versement du solde de la subvention à l'association « centre de formation FA6 » à la publication d'un compte d'exécution de la subvention et bilan d'activités
- ✓ Intégrer dans la convention avec la « SA FA6 », l'obligation de production d'un compte rendu annuel détaillé de la nature et montant des prestations réalisées et s'assurer de leur effectivité
- ✓ Intégrer dans le ROB un PPI intégrant les opérations projetées dans le cadre du budget principal et dans celui des budgets annexes, et répondant aux exigences réglementaires
- ✓ Effectuer un travail de rapprochement pour assurer la concordance de l'inventaire tenu par l'ordonnateur avec l'état de faitif suivi par le comptable public
- ✓ Inscrire dans les comptes une provision en cas de risque d'insolvabilité d'une créance et des litiges contentieux (...)
- ✓ Régulariser la situation des agents de GPA au regard de la durée légale du travail, soit 1607h
- ✓ Rédiger chaque année une synthèse globale des rapports sur le prix et la qualité du service public eau potable et la présenter au conseil communautaire
- ✓ Achèvement l'harmonisation de la tarification de l'eau sur le territoire de GPA
- ✓ Adopter un mode de gestion unifié de l'eau sur les secteurs gérés directement par l'agglomération

STRATEGIE, GOUVERNANCE ET EXERCICE DES COMPETENCES

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 1

AXE 1 – UNE GOUVERNANCE ET UN PROJET DE TERRITOIRE DEFINIS, MAIS UNE REFLEXION POLITIQUE SUR L'INTERET COMMUNAUTAIRE A FINALISER

UN PROJET POLITIQUE DEFINI ET S'APPUYANT SUR UNE GOUVERNANCE STRUCTUREE ET DES DOCUMENTS STRATEGIQUES FINALISES OU EN COURS DE FINALISATION

<p>DIAGNOSTIC RAPPORT CRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ FORCES – la stratégie de l'agglomération est développée dans un projet de territoire et encadrée par un pacte de gouvernance ✓ FORCES – un pacte financier et fiscal (2019) articulé autour des notions de solidarité territoriale et d'harmonisation de la fiscalité ✓ FORCES – des documents de planification et d'aménagement traduisant la volonté des élus de maîtriser la périurbanisation, approuvés ou en cours d'adoption
<p>RECOMMANDATIONS FORMULEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ GOUVERNANCE – clarifier la double appellation « Bureau des Maires » et « Conférence des Maires » -> FAIT ✓ DOCUMENTS STRATEGIQUES – proposer un PPI Territorial, présenter le PPI au stade du Rapport d'orientations budgétaires et présenter un PFI consolidé, intégrant à la fois le budget principal et les budgets annexes
<p>POINT D'AVANCEMENT ET POINTS D'ARBITRAGE POLITIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ DOCUMENTS STRATEGIQUES – PLUI : PLUI arrêté par le conseil communautaire en 2022, en cohérence avec les objectifs de société foncière, de revitalisation des centre-bourgs et de maîtrise de la périurbanisation

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 1

AXE 1 – L'EXERCICE DES COMPETENCES ET L'INTERET COMMUNAUTAIRE

UN EXERCICE DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES CONDUISANT A UNE CERTAINE HETEROGENEITE, A REDUIRE VIA UNE MEILLEURE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

<p>DIAGNOSTIC RAPPORT CRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONSTAT – Une reprise des compétences communautaires précédemment exercées par les anciennes communautés de communes dans les faits, et l'expression politique d'un objectif de SUBSIDIARITE, de restitution des compétences de proximité aux communes ✓ COMPETENCES TRANSFEREES – Zones d'activité (sauf MALABRY), PLUI, CONTINGENT INFLUENCES ✓ COMPETENCES RESTITUEES – Transports Scolaires (Pontreux, Bégard), subventions aux associations d'intérêt communel et caritatives, MSAP, gîte de l'ARTIMUN à Plouézec ✓ Pouvoir de police qui reste partagé entre agglomération (eau, assainissement, collecte) et communes (habitat, aires d'accueil (ADV))
<p>RECOMMANDATIONS FORMULEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Hétérogénéité dans la gestion de certaines compétences : ALSH, Equipements sportifs, Equipements culturels ✓ RECOMMANDATION 1 Finaliser la définition de l'intérêt communautaire. « la définition de l'intérêt communautaire doit être finalisée (...) sur la base de critères clairement affichés, notamment pour les infrastructures (fréquentation, rayonnement, projets spécifiques...) ✓ Equipements sportifs: Construire un schéma directeur des équipements sportifs, en traçant une ligne de partage claire. Il devra s'articuler avec le PPI territorial ✓ Equipements culturels (projet culturel de territoire), accueil « loisirs jeunesse » : Harmoniser la ligne de partage ✓ RECOMMANDATION 2, Finaliser le transfert de la ZAC de MALABRY, à PAIMPOL – ARBITRAGE A ORGANISER AVEC LA COMMUNE
<p>POINT D'AVANCEMENT ET POINTS D'ARBITRAGE POLITIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ RESTITUTION AUX COMMUNES DES EQUIPEMENTS SPORTIFS – Travaux en cours -> Décision politique à prendre en 2023, groupe de travail lancé par les services Tourisme et Patrimoine ✓ HARMONISATION COMPETENCE ALSH – Règlement intérieur commun à l'ensemble des centres adopté

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 1

AXE 1 – La nouvelle organisation territoriale et sa cohérence avec les enjeux du territoire

UNE RELATION AUX USAGERS A EVALUER

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ **A évaluer** - Une évolution dans l'organisation des services de l'agglomération: de pôles généralistes « à des pôles « métiers », et la création de nouveaux services (mobilité, tourisme)
- ✓ Des mutualisations avec des communes, des services communs et prestations de service avec les communes
- ✓ **FORCE** - La construction d'entités intercommunales avec LEFF-ARMOR et LANNION-TREGOR
- ✓ **FAIBLESSE** - Une harmonisation tarifaire inachevée pour les prestations de service aux usagers, mettant à mal le principe d'égalité devant le service public.

RECOMMANDATIONS FORMULEES

- ✓ La fin du **service commun** avec Paimpol – **FAIT**
- ✓ **Evaluation** de la pertinence de cette évolution institutionnelle auprès des habitants
- ✓ **Engager un travail d'évaluation de la relation aux usagers – A FAIRE**
- ✓ **POURUIVRE L'HARMONISATION TARIFAIRE**

POINT D'AVANCEMENT ET POINTS D'ARBITRAGE POLITIQUES

- ✓ **HARMONISATION DES TARIFS** -> **Lancement des travaux en commission mixte FINANCES / SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE, Décision politique à prendre en 2023**

SYNTHESE

SUR L'EXERCICE DES COMPETENCES ET L'ORGANISATION TERRITORIALE

- ✓ Une intercommunalité au territoire vaste qui a repris lors de sa création un ensemble hétérogène de compétences
- ✓ Les évolutions constatées ne vont pas toutes dans le sens d'une consolidation de l'intégration communale : compétences transférées aux communes, et répartition de la gestion d'équipements hétérogène et peu livide
- ✓ Une réorganisation de services dans un double objectif d'amélioration des conditions de travail et de qualité de services rendus aux habitants. De nouveaux services ont été mis en place.
- ✓ L'harmonisation de la tarification devra être poursuivie dans un souci d'égalité de traitement des usagers et l'évaluation de la qualité de service rendu restera à bâtir
- ✓ Des ententes qui apparaissent de nature à faciliter la mise en œuvre de projets communs et les négociations financières avec les partenaires économiques et institutionnels.

STRATEGIE, GOUVERNANCE ET EXERCICE DES COMPETENCES

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 2

AXE 2 – LE DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE D'HARMONISATION FISCALE ET DE SOLIDARITE TERRITORIALE, A PARFAIRE NEANMOINS

EN MATIERE DE FISCALITE, LE DEPLOIEMENT A LA FOIS D'UNE POLITIQUE D'HARMONISATION ET DE MEILLEURE INTEGRATION FISCALE TERRITORIALE

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ **HARMONISATION FISCALE** – Harmonisation de la fiscalité ménages
- ✓ **HARMONISATION FISCALE** – Taxe unique pour le versement mobilité
- ✓ **HARMONISATION FISCALE** – Stratégie d'harmonisation pour la fiscalité DECHETS : passage à la TEOM sur l'ensemble du territoire, et déploiement d'une stratégie de convergence avec un taux cible à horizon 2027
- ✓ **INTEGRATION FISCALE TERRITORIALE** – Poids plus important de l'EPCI dans l'ensemble intercommunal en 2020 par rapport à 2017, tant sur les recettes de fonctionnement que sur les charges de fonctionnement (RBF : de 30% à 44%)
- ✓ **INTEGRATION FISCALE TERRITORIALE** – Optimisation du coefficient d'intégration fiscale (CIF), grâce au transfert de la compétence CONTINGENT FISCAL et à l'intégration du coût des services communs dans le calcul des attributions de compensation → Une stratégie qui a permis de limiter la baisse tendancielle de la dotation globale de fonctionnement de l'EPCI (un impact positif sur la dotation d'intercommunalité)
- ✓ Les flux financiers associés à l'exercice des compétences et les attributions de compensation

RECOMMANDATIONS FORMULEES

- ✓ **RECOMMANDATION 3** – Présenter au conseil d'agglomération le rapport quinquennal sur l'évolution du montant des AC, conformément aux dispositions du code général des impôts → FACT
- ✓ Une stratégie d'harmonisation fiscale et d'intégration positive, mais dont le déploiement doit être poursuivi

POINT D'AVANCEMENT ET POINTS D'ARBITRAGE POLITIQUES

Facte financier et fiscal à actualiser en 2023

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 2

AXE 2 – LE DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE D'HARMONISATION FISCALE ET DE SOLIDARITE TERRITORIALE, A PARFAIRE NEANMOINS

UNE STRATEGIE DE SOLIDARITE TERRITORIALE TRADUITE A LA FOIS VIA DES DISPOSITIFS FISCAUX ET DES DISPOSITIFS BUDGETAIRES, A PARFAIRE ET FINALISER

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ L'éligibilité au Fonds National de Recherche, le **FNRC**
- ✓ **FORCE** – Une politique de solidarité territoriale communautaire traduite par le dispositif fiscal de reversement du foncier bâti industriel et de la taxe d'aménagement
- ✓ **FORCE** – Une politique de solidarité territoriale communautaire traduite par le dispositif budgétaire des **ECMBS** et **CONCOURS AUX COMMUNES**
- ✓ **FAIBLESSE** – Un dispositif **FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES** insuffisamment ciblé

RECOMMANDATIONS FORMULEES

- ✓ Une stratégie fiscale d'harmonisation et de solidarité territoriale, mais l'intégration communautaire reste fragile et n'aurait pas de nature à permettre l'émergence de grands projets structurants pour le territoire (hors outils collectifs de logement THD)
- ✓ Un **PPI territorial** qui reste à élaborer

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 2

AXE 2 – LE DEPLOIEMENT D'UNE STRATEGIE D'HARMONISATION FISCALE ET DE SOLIDARITE TERRITORIALE, A PARFAIRE NEANMOINS

LES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET CONCOURS FINANCIERS

<p>DIAGNOSTIC RAPPORT CRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ CONSTAT – des subventions à de nombreuses entités, de 3,3ME en 2017 à 7,1ME en 2020 ✓ CONSTAT – un focus sur les concours apportés à W en Avant GUINGAMP « bénéficiaire, <u>directement ou indirectement selon la CRC</u>, de soutien financier de la part de l'agglomération, via une contribution au syndicat mixte du stade du ROUDOUROU, <u>une subvention de fonctionnement versée à l'association Centre de Formation d'EN AVANT GUINGAMP</u>, et l'achat de places auprès de la SA du club de football. ✓ FAIBLESSE – l'absence de publicité sur le site internet des subventions de plus de 29 000 € versées aux associations, contrairement aux dispositions réglementaires en vigueur --> A FAIRE
<p>RECOMMANDATIONS FORMULEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ RECOMMANDATION 4 – Conditionner chaque année le versement du solde de la subvention au centre de formation EAG à la production d'un compte d'emploi de la subvention et du bilan d'activité -> FAIT ✓ RECOMMANDATION 5 – Intégrer dans la convention avec la SA EAG l'obligation de production d'un compte-rendu détaillé de la nature et du montant des prestations réalisées et s'assurer de leur effectivité -> FAIT ✓ Améliorer la lisibilité du soutien au football amateur par GPA ✓ Questionner l'existence du <u>syndicat d'aménagement mixte du ROUDOUROU</u> son échéance, en 2024

INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE SITUATION FINANCIERE

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 3 LE BUDGET

AXE 3 – MALGRE CERTAINS POINTS FORTS, DES EQUILIBRES FINANCIERS FRAGILISES, NOTAMMENT A L'ISSUE DE LA CRISE PANDEMIQUE

UN BUDGET SINCERE, MAIS UNE INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE ENCORE PERFECTIBLE

<p>DIAGNOSTIC RAPPORT CRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ INFORMATION BUDGETAIRE – un taux d'exécution des dépenses et des recettes très satisfaisant, et ce à la fois en section de fonctionnement comme en section d'investissement, traduisant la sincérité budgétaire de l'agglomération ✓ INFORMATION BUDGETAIRE – Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement déjà existante, mais à parfaire ✓ INFORMATION COMPTABLE – La mise en place d'une comptabilité d'engagement a été constatée, mais celle-ci doit encore être améliorée, notamment en ayant recours à l'engagement provisionnel (dépenses de Buisés notamment) ✓ INFORMATION COMPTABLE – Un actif immobilisé à fiabiliser, notamment en résorbant l'écart de 5 ME entre l'état de l'actif du comptable public (127 M€) et l'inventaire de l'ordonnateur (122 M€) ✓ INFORMATION COMPTABLE – Absence de provisionnement des risques comptables liés à l'irrecouvrabilité des créances, et à l'ouverture de contentieux
<p>RECOMMANDATIONS FORMULEES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ RECOMMANDATION 6 – Intégrer dans le rapport annuel sur les orientations budgétaires un PPI répondant aux exigences du CGCT, notamment en présentant les financements pour chaque opération, et avant une vision consolidée (Budget principal + Budgets Annexes, notamment Budgets EAU -> ROB 2023 et A POURSUIVRE EN 2024 ✓ RECOMMANDATION 7 – Assurer la concordance entre l'inventaire tenu par l'ordonnateur et celui tenu par le comptable public -> EN COURS (Cf Délibérations conseil de décembre 2022) ✓ RECOMMANDATION 8 – Insérer dans les comptes une provision en cas de risque d'irrecouvrabilité d'une créance et dès l'ouverture d'un contentieux, en fonction du risque financier que l'agglomération estime encourir -> Clôture 2022 ✓ Fiabiliser les annexes budgétaires relatives aux avantages en nature et trocés aux associations, ainsi que celles relatives aux AP/CP ✓ Publier sur le site internet de GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION les rapports d'orientation budgétaires. A faire 2023

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 3

AXE 3 – MALGRÉ CERTAINS POINTS FORTS, DES EQUILIBRES FINANCIERS FRAGILISÉS, NOTAMMENT A L'ISSUE DE LA CRISE PANDEMIQUE

UNE SITUATION FINANCIERE FRAGILE MAIS CONTRASTEE AU 31/12/2020

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ **UN EFFET CISEAU PREOCCUPANT** – Des dépenses de fonctionnement qui ont cru plus vite que les recettes de fonctionnement, s'agissant du seul budget principal (augmentation des charges : + 25% entre 2017 et 2020 contre une augmentation des produits de + 17% sur la même période)
- ✓ Les conséquences de la pandémie : 1 454 000€
- ✓ **UNE DEGRADATION DE L'AUTOFINANCEMENT** – Chute de la CAF brute sur cette même période (-12%), celle-ci ne représentant plus que **10,8%** des produits de gestion fin 2020, et de la CAF nette (-26%), celle-ci s'établissant à seulement 7,5 M€ au 31/12/2020
- ✓ **UN PLAN D'INVESTISSEMENT INSUFFISAMMENT FINANCE** – Degradation du besoin de financement de la section d'investissement (-) de - 3,5 M€ fin 2017 à +5,05 M€ fin 2020. En 2020, 3,4 M€ ont été prélevés sur le FR pour financer le PPI.
- ✓ **UNE VARIATION NEGATIVE DU FONDS DE ROULEMENT, NON SOUTENABLE** – le programme d'investissement a été principalement financé par prélèvement sur le fonds de roulement de 2017 à 2020, celui-ci évoluant de **5,2 M€ à 1,2 M€** au 31/12/2020. Cette mobilisation accrue du fonds de roulement en 2020 a fragilisé l'équilibre bilanciel
- ✓ **UNE TRESORERIE NEGATIVE FIN 2020**, et ce sans même retirer l'effet positif, sur le budget principal, des excédents de trésorerie dégagés par le budget annexe FAU DSP
- ✓ **UN ENCOURS DE DETTE SATISFAISANT, et UNE CAPACITE DE DESENDETTEMET TRES SATISFAISANTE** : l'encours de dette a évolué, pour le budget principal uniquement, de 14,7 M€ en 2017 à 17,3 M€ en 2020, et, pour l'ensemble des budgets (BP+DA), dans une approche consolidée, de 36,6 M€ en 2017 à 44,6 M€ en 2020. Pour le seul budget principal, la capacité de désendettement se limite à 4,7 années au 31/12/2020. Dans une approche consolidée, la capacité de désendettement se limite à 6,1 années au 31/12/2020, soit nettement inférieure au seuil d'alerte (12 années)

RECOMMANDATIONS

- ✓ Retrouver un équilibre bilanciel

Paimpol
Mairie

SYNTHESE

SUR LA SITUATION FINANCIERE

- ✓ Les charges de gestion augmentent plus vite que les produits - l'excédent brut de fonctionnement et la CAF brute sont en déperdition
- ✓ L'évolution des produits de gestion est portée par la fiscalité locale : un effet positif de la fusion et du changement de statut de l'intercommunalité
- ✓ De 2017 à 2020 l'ajoutement a investi près de 19M€ au titre de ses équipements et octroie près de 11M€ de subventions d'investissement
- ✓ Le financement propre disponible diminué, le besoin de financement a été couvert par l'emprunt et une part importante de mobilisation de fonds de roulement, difficilement soutenable.
- ✓ L'endettement reste maîtrisé, mais le bilan s'est dégradé et la trésorerie est devenue négative
- ✓ Un diagnostic du patrimoine communal à élaborer, préalable à l'élaboration d'un PPI à vocation prospective, hiérarchisant les priorités d'investissement et les financements correspondants.

Guingamp
Paimpol
Mairie

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 3 RH

AXE 3 – MALGRÉ CERTAINS POINTS FORTS, DES ÉQUILIBRES FINANCIERS FRAGILISÉS, NOTAMMENT À L'ISSUE DE LA CRISE PANDEMIQUE

S'AGISSANT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, UNE ÉVOLUTION SENSIBLE DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES À FINALISER

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ Une évolution sensible des charges de personnel : une augmentation du Chapitre 012 de 2017 à 2020 correspondrait aux transferts de compétences, à des créations de postes, mais aussi au déploiement du RIFSEEP et de la PIRCK, ainsi qu'au paiement de primes de mobilité et de primes COVID
- ✓ Un protocole sur le temps de travail à régulariser afin de respecter la durée légale du temps de travail, à 1.607 h par an – le temps de travail des agents de GBA s'élève à 1.584 heures annuelles et non 1.607 h. En outre, le protocole en vigueur lors du contrôle de la chambre permettait d'intégrer certaines activités associatives ou sportives dans le calcul du temps de travail – **DESACCORD D'INTERPRÉTATION SUR L'EMPLOI DES 23H MAIS SITUATION À RÉGULARISER**

RECOMMANDATIONS FORMULÉES

- ✓ RECOMMANDATION 9 – Régulariser la situation des agents de l'agglomération au regard de la durée légale du temps de travail, à 1.607 h par an -> **A CLARIFIER**
- ✓ Mettre en place le RIFSEEP pour l'ensemble des agents de l'agglomération -> FAIT

LA GESTION DE L'EAU

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 4 GESTION DE L'EAU

AXE 4 – UNE HARMONISATION DES PRATIQUES DE GESTION À OPÉRER

S'AGISSANT DE LA GESTION DE L'EAU, DES RÉFORMES D'HARMONISATION ET D'UNIFICATION DES MODES DE GESTION NÉCESSAIRES

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC

- ✓ Une compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020, mais une multiplicité d'acteurs : l'agglomération (29 communes), 7 syndicats mixtes (28 communes), le SDAEP,
- ✓ Une hétérogénéité des modes de gestion : le territoire de CPA est marqué par une hétérogénéité des modes de gestion héritée du passé, le service public de l'eau potable étant géré soit en DSP, soit en régie. Il en est de même pour le service public de l'assainissement collectif. Aucune homogénéité dans les contrats

RECOMMANDATIONS FORMULÉES

- ✓ RECOMMANDATION 10 – Rédiger chaque année une synthèse globale des rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, et le présenter au conseil d'agglomération -> FAIT
- ✓ RECOMMANDATION 12 – Mettre en place une gestion unique de l'eau -> Délibération prise en faveur d'une gestion unique de l'eau en régie à compter du 1^{er} janvier 2024, travaux en cours pour préparer cette échéance
- ✓ Engager la dissolution du syndicat d'Avagour avec Leff Amor Communauté en 2022 -> Travaux en cours, Dissolution prévue en 2023

PRÉSENTATION DU RAPPORT – AXE 4 GESTION DE L'EAU

AXE 4 – DES INVESTISSEMENTS CONSEQUENTS A FINANCER POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

INVESTIR PLUS DANS LA QUALITE DE L'EAU POTABLE EN RESTAURANT LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES BUDGETS EAU

DIAGNOSTIC RAPPORT CRC	<ul style="list-style-type: none">✓ Des besoins d'investissements conséquents dans les réseaux d'eau : le territoire de GPA est marqué par une sensibilité forte à la qualité de l'eau, en raison de la structuration économique du territoire, mais également en raison de l'absence d'eaux souterraines ou de forage sur le territoire. Les eaux du territoire sont principalement des eaux de surface, par nature sensibles à la pollution. Les besoins d'investissement en eau sont estimés à 24M€ entre 2021 et 2023, après avoir inscrit 7,3M€ entre 2017 et 2020.✓ Une dégradation de la CAF nette des budgets annexes de l'eau préoccupante : en 2020, la CAF nette des budgets EAU est devenue négative, ce qui signifie que l'autofinancement dégagé en fonctionnement n'était même plus suffisant pour couvrir le remboursement de l'impôt.✓ Des difficultés de gestion de la facturation et du recouvrement des redevances, cause principale de l'insuffisance d'autofinancement, notamment sur le budget annexe EAU RESEAU. → En 2021, amélioration notable du recouvrement.✓ Une forte hétérogénéité dans la tarification : De très importants écarts de facturation sont constatés sur le territoire.
RECOMMANDATIONS FORMULEES	<ul style="list-style-type: none">✓ Une connaissance des caractéristiques du réseau via le SIG qui pourrait être améliorée, pour mieux l'associer à d'autres champs de compétences.✓ Un plan de remise en état et de renouvellement, à prioriser. L'élaboration d'une programmation pluriannuelle :✓ un « prix du m3 d'eau facturé aux usagers » à définir en « arbitrant entre le niveau de financement des investissements et l'acceptabilité sociale d'une augmentation ».✓ RECOMMANDATION 11 – Achever l'harmonisation de la tarification de l'eau✓ Le processus de convergence tarifaire entamé par GPA devra faire l'objet d'une négociation au sein des syndicats, dans un souci d'égalité d'accès de tous les habitants au service public de l'eau.

SYNTHESE

GESTION DE L'EAU

- ✓ Une multiplicité des acteurs intervenant sur le domaine de la production et de la distribution de l'eau.
- ✓ La gestion de l'eau constitue un facteur d'aménagement du territoire.
- ✓ Un patrimoine d'infrastructures qui va générer d'importants coûts de renouvellement.
- ✓ La réflexion des élus devra intégrer un travail d'harmonisation de la tarification aux usagers sur la totalité du territoire, et tenir compte à la fois de la couverture du coût de service, de son acceptabilité sociale ainsi que de la préservation de la ressource.
- ✓ Travailler à l'unification des modes de distribution de l'eau potable, en lien avec les cinq syndicats.

Vincent LE MEAUX ce rapport n'était pas public jusque-là il va donc maintenant être communiqué.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de Guingamp-Paimpol Agglomération arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne pour les années 2017 à 2020.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : *"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8"*. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les mêmes dispositions existent relativement aux départements (L. 3312-1).

Outre le fait que le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante, au risque d'apparaître comme un détournement de procédure, le juge a estimé que la tenue du débat d'orientation budgétaire ne pouvait avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget. Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
- À la durée effective du travail.
- La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT. Ces derniers prévoient que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, *"préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation."* La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX aujourd'hui nous avons les orientations budgétaires et le 21 mars nous aurons la présentation du Budget Primitif 2023. Un rapport d'orientations budgétaires qui a aussi un intérêt pédagogique dans nos communes.

Vincent CLEC'H vice-président aux Finances fait la présentation d'un diaporama. (Cf. diaporama en fin de procès-verbal).

Vincent LE MEAUX le sujet est plus complexe cette année, au regard des différentes nouvelles qui nous arrivent et parfois contradictoires, et entrer dans les différents sujets étaient important. Le principe des orientations budgétaires « nous ne votons pas nous prenons acte des orientations » mais comme pour le rapport développement durable, et le rapport égalité femmes-hommes vous pouvez contribuer à la définition des orientations budgétaires et dans le calendrier proposé, c'est le Bureau communautaire du 28 février qui fixera définitivement les principes budgétaires pour la rédaction du Budget Primitif 2023.

Gilbert LE VAILLANT souhaite avoir communication à fin 2022 du ratio de désendettement de l'agglomération c'est-à-dire le nombre d'année de récupération et du paiement de la dette.

Vincent CLEC'H il est de 7,9 % pour le budget principal et les budgets annexes. Il faut savoir que 10 est le seuil d'alerte et 12 on peut être placé sous la tutelle de l'état. La difficulté est que les services de la Préfecture et de la DGFIP consolident toutes nos capacités de désendettement, eau et assainissement y compris. Nous le savons ce n'est pas en 3 ou 4 ans qu'on va épurer l'encours de la dette sur des amortissements de 40 ou 50 ans. Pour un budget principal il ne faut pas dépasser les 7-8 années. Pour l'eau et l'assainissement on peut se donner un peu plus de marge notamment quand on voit les PPI et d'un côté l'Etat nous contraint à ne pas dépasser un certain taux mais en même temps on il nous oblige à faire des investissements. Il nous faut aussi faire en fonction de ce que nos citoyens peuvent payer au niveau de la redevance eau & assainissement. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore nos ratios car il faut calculer la CAF brute. Sur 2021 nous étions à 7,9 %. La Chambre Régionale des Comptes nous a indiqué avoir de très bon ratios mais ils ont été dégradés ces dernières années, c'était la marge de manœuvre que nous avions aussi car on voulait garder du fond de roulement et le but de cette année est de les stabiliser au minimum en fonction de l'encours les ratios de désendettement. Le ratio devrait baisser donc il va s'améliorer.

Vincent LE MEAUX si le ratio baisse cela veut aussi dire que l'on investit moins sur le territoire. La Chambre Régionale des Comptes nous avait indiqué que nous avions une marge de dégradation de ce ratio. Si ce ratio se dégrade utilement c'est parce que nous investissons sur le territoire et on augmente le niveau d'équipement. Dans le même temps, les services de la Préfecture qui nous rappelle le principe de bonne gestion selon les ratios. La Chambre Régionale des Comptes nous incite à faire des dépenses au titre de l'amélioration de nos équipements publics d'eau potable et d'assainissement et dans le même temps l'Etat nous met la pression pour les zones urbaines et faire en sorte que les réseaux d'assainissement soient au top pour autoriser la construction d'habitation et dans le même temps on nous indique que nous investissons de trop et qu'on dégrade nos ratios. Nous sommes dans le « french paradox total » mais il faut assumer dans cette période délicate en terme d'investissement public il nous faudra faire l'effort d'investissement. Nous devons nous appuyer sur une efficience de recherche de ressources et être efficaces dans l'obtention de subventions ; fond vert, DSIL et DETR. Et la réponse de l'Etat « les premiers arrivés seront les premiers servis » ou « si beaucoup de communes du territoire sollicitent des subventions il y en aura moins pour l'intercommunalité ». On nous demande de faire plein de chose en terme d'eau et d'assainissement, d'être présent sur un certain nombre d'équipement public ; crèche, mise aux normes des piscines, ... et dans le même temps nous n'avons pas forcément les ressources adéquates donc nous jouons avec l'optimisation de nos ressources. Nous sommes sur une logique de ne pas étendre la masse salariale mais pas forcément

Procès-verbal

dans une position soutenable d'investir comme on nous le demande par l'Etat et par les obligations d'Etat. Au niveau de l'assainissement nous sommes confrontés à du réglementaire. Lorsqu'il s'agit d'investir sur Paimpol, Ploubazlanec, PLourivo ou Plouézec pour assurer la capacité de construire il nous faut y aller et sans parler de l'aire guingampaise. L'usine de traitement d'eau de Pont- Ezer est au programme de notre PPI avec 12 millions de travaux à prévoir. La Chambre Régionale des Comptes dit clairement qu'il nous faut augmenter le prix de l'eau. C'est ce qui a été fait sur Pontrieux communauté en 2014 par exemple mais d'autres territoires n'ont pas provisionné et les « méchants » vont être l'agglomération qui augmente le prix de l'eau ! Lors de la visite de la rue Pierre Perron à Bégard avec le Préfet il avait bien déclaré que « l'eau paie l'eau ».

Fanny CHAPPE il est regrettable d'en arriver à être à la recherche de subventions car cela va à l'encontre des projets et des ambitions politiques que nous avons sur notre territoire. Il y a une façon positive de voir les choses, en tant que référente EPCI au Conseil régional, ce sont les pactes de cohérences et les différents partenariats qu'il peut y avoir où vont être posés ensemble les ambitions communes et les dynamiques de territoires avec des fléchages financiers. Concernant la clarification du périmètre des compétences des collectivités pour mieux rendre un service public et non pour faire des économies mais bien pour que le service rendu soit le plus efficient et le plus utile à notre population. Dans l'intérêt de tous, la délimitation d'un périmètre va se définir peut-être par « qu'est-ce qu'un service communautaire ? » et « comment se service peut être le mieux rendu ; communautaire ? intercommunal ? communal ? ». Au vu de la particularité de notre agglomération, pas sûr que les réponses soient les mêmes pour toute l'agglomération. Parfois on parle de cohérence et d'harmonisation des services que l'on rend et parfois on parle de différenciation puisque les enjeux ne sont pas les mêmes. Pour exemple, France Services qui au sud de l'agglomération est intercommunal autour d'une convention et au nord de l'agglomération France Services est un service communal porté par une commune par un transfert de l'agglomération et 46 % des usagers ne sont pas des usagers de la commune de Paimpol. Donc en terme de maturité pour ce qui est d'un service intercommunal il y encore du travail à faire. Si une méthode était posée pour appréhender certain projet de transfert de compétence nous aurions tous à y gagner et le service serait mieux rendu. Si ça permet des économies à l'agglomération il ne faut pas que ça pénalise les communes et l'inverse est également vrai. Il nous faut également s'assurer que le service communal puisse être rendu. Donc en terme de méthode, par rapport aux orientations budgétaires s'il doit y avoir un transfert prudence sur la méthode pour être sûr que le service sera mieux rendu et que nous sommes sur une maturité suffisante pour s'assurer qu'il peut être intercommunal et pas communautaire.

Dominique PARISCOAT nous offrons de plus en plus de services à la population notamment avec les centres de loisirs (26 % de fréquentation en plus en 2022) et il n'est pas prévu de dépenses supplémentaires en charge de personnel, allons donc nous mettre des seuils pour les centres de loisirs car nous sommes tenus par la réglementation ?. Par ailleurs, le Smitred demande 150 000 €, le Conseil départemental demande pour le SDIS 150 000 € et nous qui offrons du service à la population nous allons être contraints de geler nos dépenses.

Vincent CLEC'H concernant les ALSH nous pouvons avoir des nouvelles dépenses mais il nous faut trouver des marges. Nous avons une liste de nouvelles dépenses, nouvelles actions qui peuvent être faites mais il y aura à prioriser. Si nous avons des marges de manœuvre et que l'on considère que les ALSH sont prioritaires par rapport à une étude ou à autre chose et si nous avons l'argent pourquoi pas. Pour un ALSH ou une crèche nous avons également des financements à côté et il reste un autofinancement mais pour cet autofinancement il faudra trouver la marge financière. Et après dans l'ensemble des actions complémentaires, supplémentaires il faudra les prioriser en fonction de notre projet de territoire.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX concernant la demande de méthode sur l'intérêt communautaire, oui il nous faut assumer une méthode de travail pour ne pas donner l'impression que l'agglomération se décharge sur une commune. Ou alors nous partons très vite sur le pacte financier et de gouvernance de l'agglomération pour redéfinir ce qui est du ressort communal ou de l'agglomération. La porte d'entrée du service public de proximité c'est la commune et non l'agglomération. L'Etat s'est déchargé d'un certain nombre d'accueil de proximité sur les communes avec France Services ; c'est un transfert de charges de l'Etat non compensé. Accueillir du public c'est un métier bien précis, en fonction des compétences qui sont opérées (CAF, MSA, accès aux droits, ...) se sont des métiers différents et d'une certaine manière on généralise le service public par des personnes qui n'ont pas forcément toutes les informations. France Services, qui est normalement l'accueil des mairies de France, et la volonté de rationaliser l'organisation et l'accueil des publics que l'Etat ne veut plus faire. Exemple, le service d'Autorisation du Droit des Sols auparavant c'était un service instructeur des services de l'Etat qui était gratuit, il y avait une compétence reconnue aujourd'hui c'est l'agglomération et la CCKB qui assurent l'équilibre financier de ce service. Y'a 10 ans c'était gratuit aujourd'hui se sont les communes qui paient.

Donc oui, pour une démarche pour les équipements sportifs, un état des lieux a été fait. Nous avons 5 modes de gestion différents des équipements sportifs sur notre territoire ; de la gestion du stade du Roudourou avec un syndicat mixte à la gestion en direct du gymnase de Plésidy. Quels sont les équipements structurants pour un territoire ? C'est un sujet majeur qui demande un arbitrage politique et cela sera vu lors d'une conférence des Maires afin de refixer le pacte financier et fiscal. Il n'y a pas que l'agglomération qui a une capacité d'autofinancement qui a une CAF brute sur le territoire. Aujourd'hui qu'on cumule les 57 CAF des communes de territoire et de l'agglomération nous sommes à 24.5 millions d'euros de CAF brutes et $\frac{1}{4}$ provient de l'agglomération. Il y a donc une richesse importante sur le territoire et il faudra discuter sur nos programmes d'investissements. L'agglomération n'a pas à prendre tous les programmes d'investissements et il nous faudra également croiser les subventions du Département et de la Région. Récemment, la réponse a été négative à l'encontre du Préfet pour la gouvernance du CRTE ; l'agglomération n'a pas à être le secrétariat de l'Etat au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique. L'agglomération n'a pas non plus le rôle de prioriser les programmes d'investissements de l'agglomération et des communes. Réaffirmons des principes simples de gestion administrative de notre agglomération, regardons notre capacité d'investissement propre et croisons ces capacités d'autofinancement avec des subventions publiques et optimisons les plans de financements qui soient communaux ou intercommunaux et évitons les concurrences. Concernant les accueils de loisirs, aujourd'hui nous avons deux sujets qu'il faut maîtriser « comment exerçons-nous la compétence sur le territoire ? » « quel tarif mettons-nous en place ? » pour assurer la meilleure qualité sur notre territoire. Au niveau investissement, nous avons aujourd'hui un souci capacitaire d'accueil, des projets sont en cours mais non finalisés. Cela renvoie à une projection pour les familles qui veulent s'installer sur le territoire. Cela renverra inéluctablement à la maîtrise de la liste d'attente et aujourd'hui elle est longue. Il y aura des arbitrages à faire avant de construire de nouveaux bâtiments. Nous avons également des demandes de création de services de centres de loisirs, sur le secteur de Paimpol par exemple et il va là également falloir y mettre de la méthode.

Frédéric LE MEUR une interrogation concernant les investissements en frais d'études. Le 012 connaît une inflation qui s'explique et souhaite connaître la part entre le 012 et l'appel aux cabinets d'études et ce que cela représente dans le budget ?

Vincent LE MEAUX quand nous sommes sur une régie nous maîtrisons avec nos ingénieurs et techniciens par contre pour des sujets plus complexes nous avons recours à de l'accompagnement (AMO) avec par exemple le Centre de Gestion, l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, le Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, l'ADEUPa. Avant de recruter l'agglomération regarde en externalisation.

Procès-verbal

Philippe LE GOFF l'inflation est venue nous télescoper et nous avons du mal à savoir où l'on va. Pour exemple, le prix du gaz était de 150 € le mégawatt au 01 décembre 2022 et aujourd'hui il est de 66 €. Pour l'électricité nous étions à 450 € le mégawatt et aujourd'hui 150 €. On voit bien que ça vient télescoper tout le champ économique de toutes nos collectivités. Ces éléments de volatilités des énergies amènent une vraie complexité. Pour une agglomération comme la nôtre, on se pose la question de dégrader nos ratios afin de pouvoir être éligible au filet de sécurité mis en place par l'Etat mais qui ne va même pas avoir le temps d'être mis en place car le prix du mégawatt-heure va avoir tellement diminuer qu'il va lui coûter beaucoup moins cher. Parallèlement, si on se met sur le filet de sécurité en dégradant nos ratios nous nous mettons dans le circuit de vigilance de l'Etat pour ne pas être éligibles aux subventions d'investissements. Aujourd'hui, quand nous entendons le gouvernement dire que les collectivités vont être amenées à participer à plus de 1 % à la CNRACL pour les retraités sachant que parallèlement pour les employeurs du privé on ne touche pas à leurs cotisations. La question de l'emploi et la question des salaires vient automatiquement nous télescoper car il y a aujourd'hui une tension sur l'emploi. Globalement les taux ne vont pas baisser et loin de là. Si les taux ne baissent pas cela veut dire que l'Etat français endetté va avoir un poids de la dette plus important et va demander à l'ensemble des partenaires de faire encore plus d'efforts. Aujourd'hui, c'est hyper complexe de faire un budget, de savoir où nous en sommes dans le fait d'être sur un côté offensif. Le « fond vert » c'est bien d'y aller mais si nous sommes trop offensifs nous arrivons de suite en zone d'alerte. Nous n'avons plus la possibilité d'avoir une lecture à long terme. Etre dans l'hyper prudence c'est pas bon et être dans l'hyper optimisme cela n'est pas non plus très intéressant. Il va nous falloir accepter de tracer un chemin médian. La Chambre Régionale des Comptes met bien en évidence que l'agglomération fait partie des collectivités « pauvres ». A l'inverse, nous voyons bien la dynamique qui est liée entre l'emploi et les recettes ; quand on dit que le versement mobilité augmente c'est parce que nous avons plus de salariés sur notre territoire et donc des recettes plus importantes. Nous avons un immobilier sur l'agglomération et il faudra vendre tout ce qu'on n'utilise pas et ça fera des recettes intéressantes d'autant que nous avons quelques demandeurs. Concernant les logements vacants, nous ne pouvons pas accepter sur notre territoire de la tension sur le logement alors que des logements restent inoccupés. En terme de politique publique nous ne pouvons pas s'en exonérer, ce sont des rentrées fiscales et il faudra se poser la question rapidement. Sur la question de la clarification des compétences il y a effectivement un travail à faire mais il doit être pensé en terme d'efficience plus qu'en terme d'économie.

Vincent LE MEAUX la commission des Finances va continuer son travail afin de nous faire une proposition affinée budgétaire pour le Bureau communautaire du 28 février prochain pour ensuite un examen par l'ensemble des commissions avec les questions qui ont été soulevées : la qualité du service public, l'efficience du service public notamment sur les équipements sportifs les centres de loisirs, sur l'optimisation financière et fiscale de l'agglomération afin d'avoir un impôt qui soit le plus juste possible. Egalement les enjeux d'eau et l'harmonisation tarifaire avec une perspective pour financer ce qui nous est demandé et de faire au titre de l'environnement.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De prendre acte de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2023, tant pour budget principal que les budgets annexes de Guingamp-Paimpol Agglomération, à la lumière du rapport annexé à la présente délibération.**

Procès-verbal

DEL2023-01-010

DSIL 2023 : PROJET ACCELERATION DE LA DECARBONATION DES MOBILITES DU TERRITOIRE A TRAVERS LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ELECTRIQUES ET DES MOBILITES ACTIVES

Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit l'excellence environnementale au cœur de son projet de territoire ; celle-ci doit s'inscrire dans un développement équilibré et solidaire de son territoire. Elle a également élaboré son Plan Climat Energie Territorial qui a identifié le secteur de la mobilité comme étant un des grands enjeux pour le territoire, avec deux objectifs, réduire ces déplacements, et les décarboner.

Pour atteindre ces objectifs, Guingamp-Paimpol Agglomération va engager en 2023 des dépenses qui concernent :

- Le renforcement du parc de véhicules à très faibles émissions de l'agglomération qui va permettre aux services d'aller à la rencontre des habitants au quotidien, offrant ainsi une visibilité plus grande à ce mode de déplacement et affichant l'exemplarité du service public sur le territoire (achat de 5 véhicules électriques prévu à partir du 1^{er} trimestre 2023)
- Le développement du vélo au quotidien, en facilitant l'accès à des parcours et à des infrastructures de stationnement sécurisés pour les vélos (mise à jour du jalonnement des 12 itinéraires cyclo au premier semestre 2023, études en cours sur le jalonnement de la véloroute Ploubazlanec-Carnoët)

Ces dépenses peuvent entrer dans les critères d'éligibilité de la DSIL 2023. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Achats de 5 véhicules électriques (devis joint)	135 000			
Aménagement de la véloroute Ploubazlanec- Carnoët	50 000	DSIL	100 863	50%
Jalonnement de 12 circuits de cyclotourisme (devis joint)	16 725	Autofinancement	100 863	50%
TOTAL	201 725	TOTAL	201 725	100%

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits de la DSIL 2023 et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Procès-verbal

DEL2023-01-011

DETR 2023 : PROJET DE RENOVATION DE LA TOITURE DU SITE DE BOURBRIAC

Guingamp-Paimpol Agglomération a souhaité le maintien de services communautaires sur l'ensemble de son territoire et a choisi de répartir ses services sur les différents sites dont elle avait la propriété. Ainsi le site de Bourbriac accueille le service déchets, le CIAS et le pôle petit-enfance / enfance-jeunesse de Bourbriac. Il constitue donc un point d'accueil important pour les services à la population du territoire.

Le bâtiment administratif de Bourbriac, achevé en 2005, connaît depuis plusieurs années des problèmes d'infiltrations d'eau. Un diagnostic de l'ensemble de la couverture a donc été demandé à un bureau d'études, qui a établi que l'ensemble de la couverture laisse apparaître des défauts importants. Il préconise la rénovation complète de ces différentes couvertures. Les travaux débuteront en mars 2023.

Ces travaux de rénovation permettront d'assurer la pérennité du bâtiment.

Ces dépenses peuvent entrer dans les critères d'éligibilité de la DETR 2023. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Etude et maîtrise d'œuvre	10 000	DETR	28 627	27%
Travaux	95 423	Autofinancement	76 796	73%
TOTAL	105 423	TOTAL	105 423	100%

Marie-Thérèse SCOLAN la couverture va être rénovée il faudrait peut-être voir en même temps la possibilité de mettre des panneaux solaires.

Vincent LE MEAUX, il y a un souci de charpente et de poids de la structure. Il faut surtout rénover vite car il y a actuellement des fuites.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits de la DETR 2023 et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

Procès-verbal

DEL2023-01-012

DETR 2023 : PROJET DE REHABILITATION COMPLETE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A KERGRE - PLOUMAGOAR

L'Agglomération en adoptant ses statuts, a défini ses compétences et notamment : « En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».

Les dispositions de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 définissant l'accueil et l'habitat des gens du voyage sont complétées, dans chaque département, par un Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyages.

Ce document prescriptif indique les secteurs d'implantation pour des aires permanentes d'accueil, les aires de moyenne capacité dites « terrains soupapes ou de regroupements familiaux » et les aires de grand passage (rassemblements estivaux) ainsi que l'inscription d'une offre d'habitat adapté dans les documents d'urbanisme.

Le 27 novembre 2018, le Conseil d'agglomération s'est prononcé favorablement sur les propositions de ce nouveau Schéma Départemental et l'a adopté définitivement le 21 mai 2019.

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'agglomération a acté la réalisation et le phasage des équipements suivants inscrits dans le schéma :

- La réhabilitation des 20 places de l'aire pérenne située sur la Commune de Ploumagoar courant 2022 sur une parcelle attenante appartenant à l'Agglomération.
- L'aménagement de deux aires de moyenne capacité sur le secteur de l'aire de Guingamp et le secteur de l'aire paimpolaise courant 2022.

Le projet de réhabilitation complète de l'aire pérenne de 20 places située sur la commune de Ploumagoar a fait l'objet d'études opérationnelles en 2022 et est arrivé au stade de l'avant-projet en septembre 2022. Cette nouvelle étape a nécessité une mise à jour de son plan de financement.

Sollicitée sur ce sujet, la commune de Ploumagoar a délibéré favorablement en décembre dernier sur ce projet. La commune a émis avec cet avis favorable des réserves afin de garantir le bon fonctionnement de ce futur équipement. La commune sera associée à la poursuite du projet dans le cadre du comité de pilotage de ce dossier.

Le projet prévoit une aire d'habitat sur environ 10 000 m², constituée de 10 emplacements, soit 20 places. Chaque emplacement est constitué d'une plateforme revêtue permettant le stationnement des résidences mobiles et des véhicules des usagers, d'un bloc sanitaire, d'un local avec électricité et adduction d'eau froide et chaude, d'un espace douche/WC, d'un WC avec accès extérieur et d'un préau.

L'aire d'accueil comprend également un local d'accueil de 20 m² pour le gestionnaire ainsi qu'un local séparé de 25 m² permettant un accueil social.

Il est prévu un système de télégestion pour la partie administrative (paiement...) et une gestion centralisée des fluides (eau, électricité) et des accès de chaque emplacement depuis le local du gestionnaire.

Les travaux sont prévus de mai à juillet 2023.

Cet équipement peut rentrer dans les critères d'éligibilité de la DSIL et de la DETR. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Procès-verbal

charges	Montant (HT)	Produits	Montant (HT)	%
Mission de maîtrise d'œuvre	36 000			
TRAVAUX		Contrat de territoire 2022 (Département)	380 954	22%
Voirie	140 000			
Zones caravanes	410 000	DETR 2023	510 000	29%
Assainissement EP	75 000			
Assainissement EU	45 000			
Réseaux souples	93 000	Autofinancement	845 046	49%
Local exploitant	82 000			
Local social	44 000			
Locaux sanitaires (x10)	760 000			
Aménagements piétons	40 000			
Local poubelles	11 000			
TOTAL	1 736 000	TOTAL	1 736 000	

Dominique PARISCOAT surpris du montant de 1 736 000 € pour 20 emplacements.

Vincent LE MEAUX oui ça a un certain coût financier et un coût d'énergie humaine. L'Etat pourrait récupérer cette compétence avec grand plaisir. Ce qui est subjuguant, c'est que les sénateurs, les représentants des collectivités territoriales ont augmentés l'amende journalière si nous ne sommes pas à jour de notre schéma.

Yannick ECHEVEST indique que la commune de Ploumagoar a joué le jeu car commune de plus de 5 000 habitants et pour le maire cela n'a pas toujours été évident car c'est un projet utile mais personne n'en veut. Il espère qu'il n'aura pas à subir les mésaventures de Yannick LE GOFF et que l'agglomération fera en sorte que les promesses seront tenues, que l'aire sera bien entretenue et que les règles seront respectées.

Vincent LE MEAUX effectivement Yannick Echevest et Yannick Le Goff ont travaillé depuis plusieurs mois pour trouver un terrain d'entente qui soit le plus compris et le plus justifié possible. Nous saluons ce soir, le choix de la commune de Ploumagoar d'adopter avec réserve la modification de leur PLU qui permet cette réalisation.

C'est une responsabilité de toutes les communes de l'agglomération dans le cadre de cette politique d'accueil des gens du voyage sur notre territoire. Nous avons à mettre à jour notre partie du schéma départemental pour Guingamp-Paimpol Agglomération avant le 17 juillet 2023. Avec Claudine Guillou et Yannick Le Goff, une proposition d'aménagement des accueils différencier des gens du voyage sera faite très rapidement au Bureau communautaire et au Conseil d'agglomération et je prendrai toutes mes responsabilités. Donc il y aura une proposition du Président de Guingamp-Paimpol Agglomération accompagné de sa vice-présidente et de son Conseiller délégué et sera soumise au débat et il faudra que chacun prenne sa part car ça suffit de laisser l'agglomération marner et la position de Ploumagoar est exemplaire. Après le 14 juillet, nous aurons possiblement une amende de 1 000 € par jour dans le cadre de la non-exécution du projet.

Yannick LE GOFF juste préciser que le 17 juillet arrive très vite et qu'il nous faut trouver une aire de grand passage, des terrains locatifs et deux aires de 5 000 m².

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX la proposition passera en Conférence des Maires.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement du projet de réhabilitation de l'aire permanente gens du voyage de Ploumagoar, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre des crédits de la DSIL 2023 et/ou de la DETR 2023, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.

Vu,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Jacky GOUAULT



Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Contexte macroéconomique 2023 -> Crise internationale, guerre en Ukraine, pénurie de matières premières et retour de l'inflation

Hypothèses macroéconomiques - L'INCERTITUDE SUR LA CROISSANCE - +2,6% en 2022, de 0,3% à 1% en 2023, avant un rebond en 2024

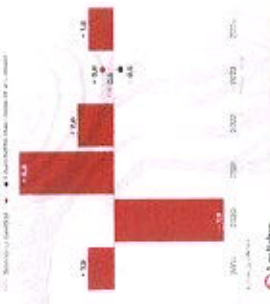
CROISSANCE 2022 : 2,6 %

- ✓ Prévission du gouvernement et de la Banque de France : **+2,5%** selon le PSTAAB (août 2022), **+2,6%** selon la Banque de France
- ✓ Croissance soutenue par la demande des ménages et par la résistance du secteur des services
- ✓ - > consommation des ménages soutenue grâce au **bouclier tarifaire + remise carburant**

CROISSANCE 2023 : de 0,3% à 1% selon les prévisionnistes

- ✓ Prévission du gouvernement : + 1,4% selon le PSTAAB (août 2022), révisée dans le cadrage macroéconomique du PLF à **+1%**
- ✓ Pour la banque postale, prév. croissance de **0,5%** en 2023 (rapport du 17 décembre 2022)
- ✓ Pour la BDF, prév.croissance de **+0,3%** en 2023
- ✓ **Dans la loi de finances pour 2023, le gouvernement maintient une prévision de croissance de +1%**

Les projections économiques de la Banque de France sur la croissance



En %	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	6,6	2,6	0,3	1,8	2,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPC)	2,1	5,8	4,7	3,5	2,2
Taux de chômage (à 3 chiffres, moyen annuel)	7,9	7,5	7,6	7,4	7,4

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-1,9	6,0	2,4	6,3
IPC	1,3	0,8	2,5	6,0	2,6
IPC hors énergie et alimentation	0,6	0,4	1,3	5,5	2,4

Source: Banque de France 15/09

Source: La Banque Postale 09/22

Source: Banque de France 17/12

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 - CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Contexte macroéconomique 2022 et 2023 -> *Crise internationale, guerre en Ukraine, pénurie de matières premières et retour de l'inflation*

LE CHOC INFLATIONNISTE - + 5,9% en 2022, + 4,2% en 2023 pour le gouvernement (LFI 2023), + 6% en 2023 selon la Banque de France

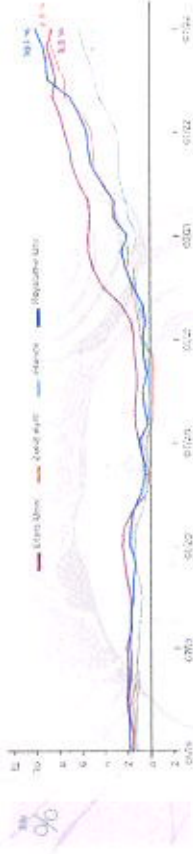
INFLATION 2022 - de +5,9% sur un an, selon les données provisoires de l'INSEE (janvier 2023)

- ✓ Impact régulateur du bouclier tarifaire + remise carburant -> régulation par rapport au pic d'août (6,6%)
- ✓ Prévission de la Banque de France au 17/12 : + **6%**
- ✓ **DONNES PROVISOIRES INSEE (01/2023): + 5,9% en 2022**

INFLATION 2023 - de 4,2% à 6% selon les prévisionnistes

- ✓ Prévission du gouvernement : + **3,2%** selon le PSTAAB (août 2022) Revu à + **4%** dans le PLF2023 (Cadrage macroéconomique), et, in fine, à + **4,2%** dans la LFI 2023 adoptée le 30 décembre 2022.
- ✓ Pour la Banque Postale, prév. inflation de + **5,8%** en 2023
- ✓ Pour la BDF, **inflation 2023 prévue à +6%**, avec un profil temporel spécifique : pic au 1^{er} semestre 2023, puis décline de l'inflation au second semestre

Prix à la consommation (taux de variation sur un an)
LFI 2023 - Banque de France



Source:
La Banque Postale
09/22

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(projections actualisées au 11/12)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	4,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

Source:
Banque de France
12/22

Prochaines données des prix à la consommation : Prévisions révisées sous des hypothèses techniques actuelles au 23 novembre 2022.
Sources : Insee (juin 2019, 2020 et 2021) ; comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022 ; projections Banque de France sur l'actuel Insee.

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – RETOUR SUR LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Contexte macroéconomique LFI 2023 -> Des finances publiques de l'Etat fortement dégradées à l'issue de la crise sanitaire

UN TRES FORT ENDETTEMENT PUBLIC A L'ISSUE DE LA CRISE

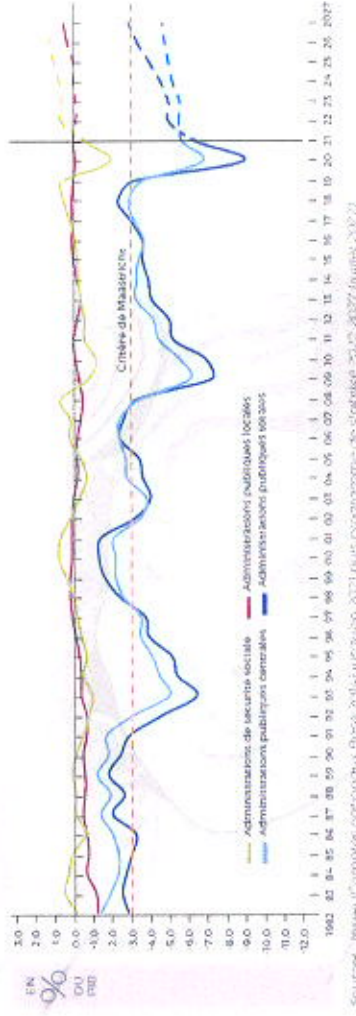
- ✓ **Déficit APU** : 5 % du PIB en 2022, **5%** du PIB prévu en 2023 (Source: PSTAAB-Objectif de **3%** en 2027 maintenu)
- ✓ **Dette APU** : 111,9 % du PIB en 2022, **111,7%** du PIB prévu en 2023 (Source: PSTAAB) -> stabilisation à MT/LT de la dette
- ✓ Une stratégie de sortie progressive du « quoi qu'il en coûte » mise à mal par le nécessaire effort financier de l'Etat face à la **crise énergétique** : **4,1 Md€ de dépenses dans le cadre du plan de lutte contre l'inflation**

UNE MENACE POUR LES COLLECTIVITES A LONG-TERME ?

- ✓ Des concours financiers de l'Etat vers les collectivités pour l'heure et des compensations d'exonérations de fiscalité économiques maintenus en 2023
- ✓ **De fortes incertitudes sur le niveau des concours financiers pour la période 2023-2026**, liées à la fois aux incertitudes sur le contexte géopolitique et macroéconomique et au niveau d'endettement public
- ✓ Risque, *à moyen-long terme*, de mesures de redressement des comptes publics si l'objectif de 3% du déficit à horizon 2027 est maintenu par le gouvernement

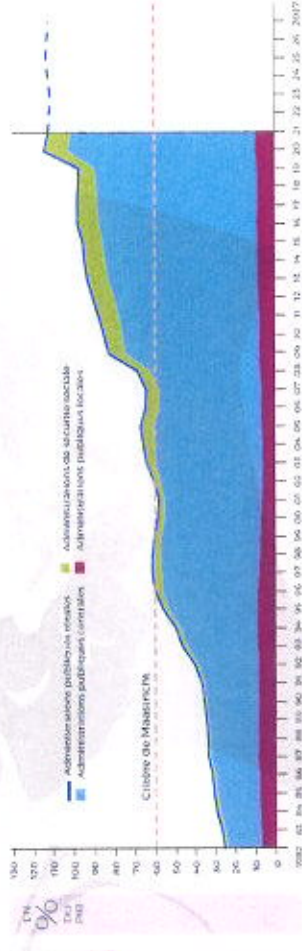
Le déficit des administrations publiques

en % du PIB annuel



La dette des administrations publiques

en % du PIB annuel



CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023

Contexte politique de la LFI 2023 -> *Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération*

Implications pour GUNGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION – Validations des hypothèses de travail

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

- ✓ H1 – Construction budgétaire reposant sur une revalorisation des valeurs locatives limitée à + 7,1 % (Source : LFI 2023)
- ✓ H2 - Décalage de 2 ans de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels (CIID)
- ✓ H3 – Construction budgétaire reposant sur la **suppression de la CVAE**, sur le modèle suivant : compensation de CVAE par une fraction additionnelle de TVA, correspondant à la moyenne des produits fiscaux des années 2020, 2021 et 2022 (LFI 2023) **avec création d'un Fonds national pour l'attractivité économique des territoires**

TRAJECTOIRE DE DOTATIONS BUDGETAIRES

- ✓ H4 - Construction budgétaire reposant sur une stabilité à 0 de la DGF de Guingamp-Paimpol Agglomération, prudente au regard de l'évolution nationale de la DGF (+ 320 M€, hausse de l'enveloppe bénéficiant en priorité aux communes) mais aussi de la trajectoire démographique négative et sur une prévision de + 600 K€ au titre du filet de sécurité inflation
- ✓ H5 – Hypothèse prudentielle, au regard des travaux parlementaires qui ont permis d'obtenir une hausse de 320 M€ du montant global de la DGF, mais qui n'ont pas permis, dans la version finale adoptée par 49.3, d'obtenir son indexation sur l'inflation. Hypothèse prudentielle nécessaire au regard de la trajectoire de population.

TRAJECTOIRE DE DEPENSES

- ✓ H6 – Construction budgétaire en dépenses de fonctionnement reposant sur des **taux directeurs par chapitre et par composante de dépenses**, modulés en fonction de la sensibilité des dépenses à l'inflation

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact de la LFI 2023 -> Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES EN HAUSSE

Des recettes fiscales du territoire en hausse de **+ 434 K€**, portées par la revalorisation des valeurs locatives actées dans le LFI 2023 (+7,1%)

	2021	2022	2023	Var 2022-2023	Commentaire
Cotisation foncière des entreprises					
Bases	16 337 857 €	16 839 000 €	18 017 730 €		Impact revalorisation des bases LFI 2023 : + 7%
Taux	26,44%	26,44%	26,44%		
Produit fiscal	4 319 729 €	4 452 232 €	4 763 888 €	311 656,21 €	Gain de + 300 K€
Taxe sur le foncier bâti					
Bases	66 701 698 €	69 264 000 €	74 112 480 €		
Taux	2,07%	2,07%	2,07%		Impact revalorisation des bases LFI 2023 : + 7%
Produit fiscal	1 380 725 €	1 433 765 €	1 534 128 €	100 363,54 €	Gain de + 100 K€
Taxe sur le foncier non bâti					
Bases	410 900 €	4 109 000 €	4 396 630 €		
Taux	7,58%	7,58%	7,58%		Impact revalorisation des bases LFI 2023 : + 7%
Produit fiscal	31 146 €	311 462 €	333 265 €	21 802,35 €	Gain de + 22 K€

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Fiscalité avec pouvoir de taux

- ✓ Cotisation foncière des entreprises : **4,73 M€** de produit fiscal en 2023, soit **+ 312 K€** par rapport à 2022
- ✓ Taxe sur le foncier bâti : **1,5 M€** de produit fiscal en 2023, soit **+ 100 K€** par rapport à 2022
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : **333 K€** de produit fiscal en 2023, soit **+ 22 K€** par rapport à 2022

Une prévision de recettes fiscales prudente, reposant uniquement sur la revalorisation des valeurs locatives, mais sans intégrer une hausse des bases physiques (impact des nouvelles constructions)

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact de la LFI 2023 > *Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION*

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

De fortes incertitudes sur le niveau des recettes de la fiscalité économique issues de la suppression de la TP

Une suppression de la CVAE très défavorable à Guingamp-Paimpol Agglomération (- 150 K€)

Une réforme sur laquelle pèsent de nombreux aléas politiques, notamment sur la répartition territoriale du Fonds national d'attractivité économique

CVAE	2020	2021	2022	2023	
Produit fiscal	3 265 629 €	3 255 320 €	3 514 049 €		Impact réforme fiscale - réintégrer CVAE 2019 et 2020
Compensation TVA en 2023				3 344 999 €	-169 050 € Perte de 169 K€
Produit fiscal			895 249 €	895 249 €	Hyp. prudente
TASCOM			1 071 741 €	1 071 741 €	Hyp. prudente

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Fiscalité économique (ex-TP)

- ✓ **Suppression de la CVAE et son remplacement par une nouvelle fraction de TVA** : cette réforme est défavorable à Guingamp-Paimpol Agglomération, dans la mesure où la CVAE ne sera pas compensée à hauteur du produit perçu en 2022, mais au niveau du produit fiscal moyen perçu entre 2020 et 2022. **Cette réforme est particulièrement défavorable au territoire, qui avait connu une variation positive et pérenne de la CVAE depuis 2020.**
- ✓ **Suppression de la CVAE et son remplacement par une nouvelle fraction de TVA : 3,35 M€ de produit fiscal en 2023 contre 3,5 M€ de produit fiscal en 2022. Perte d'au moins 150 K€ de recettes**
- ✓ **Suppression de la CVAE** : la nouvelle fraction de TVA ne sera, en sus, **pas dynamique**, le dynamisme fiscal national de la recette allant abonder un fonds national d'attractivité économique dont les modalités de répartition ne sont pas précisés par le législateur, mais ultérieurement par décret (contrairement à la fraction de TVA dans le cadre de la réforme de la TH)
- ✓ **IFER et TASCOM** : estimés prudemment stables, à 900 K€ pour le produit des IFER et 1 M€ pour la TASCOM

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact LFI 2023 -> *Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION*

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Un dynamisme des recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (de **1,7 à 1,8 M€ en 2023**)

Une réflexion à mener entre les communes et l'EPCI quant à une éventuelle augmentation des taux

Une réflexion à engager quant à la TLV et à la surtaxe résidences secondaires

TAXE HABITATION RS	2021	2022	2023	Commentaire
Produit fiscal	1 618 623 €	1 708 756 €	1 828 369 €	119 612,92 € (Gain de +120 K€)

✓ **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires:** une recette fiscale dynamique, de 1,6 M€ en 2021 à 1,83 M€ estimés en 2023, du seul fait de l'actualisation des valeurs locatives. Il s'agit d'une hypothèse prudente, reposant uniquement sur l'actualisation des valeurs locatives, **sans intégrer une hypothèse de hausse du nombre de résidences secondaires**

✓ **Une recette fiscale sur laquelle Guingamp-Paimpol Agglomération dispose du pouvoir de taux, s'agissant de la part intercommunale.** Néanmoins, la hausse du taux de la THRS nécessite le respect de règles de lien prévus par le législateur : elle doit être au moins égale à la hausse du taux sur le foncier bâti, elle ne peut être actionnée seule

✓ **La surtaxe sur les résidences secondaires, une faculté élargie à plus de 4.000 communes :** suite à un amendement parlementaire dans le cadre de la discussion du budget 2023, maintenue dans la version finale de la LFI 2023, **plus de 4.000 communes pourront adopter une surtaxe sur les résidences secondaires.** Alors que cette surtaxe n'était envisageable que dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants où la demande est plus forte que l'offre, la réforme inscrite en LFI 2023 permettra d'assouplir ce dispositif **en faveur des communes touristiques en bord de mer** ou en montagne. La liste des communes éligibles sera fixée ultérieurement par décret.

✓ **La LFI 2023 propose également d'élargir le recours à la taxe sur les logements vacants -> piste à creuser pour GPA**

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

TH Résidences secondaires

TH Logements vacants

Procès-verbal

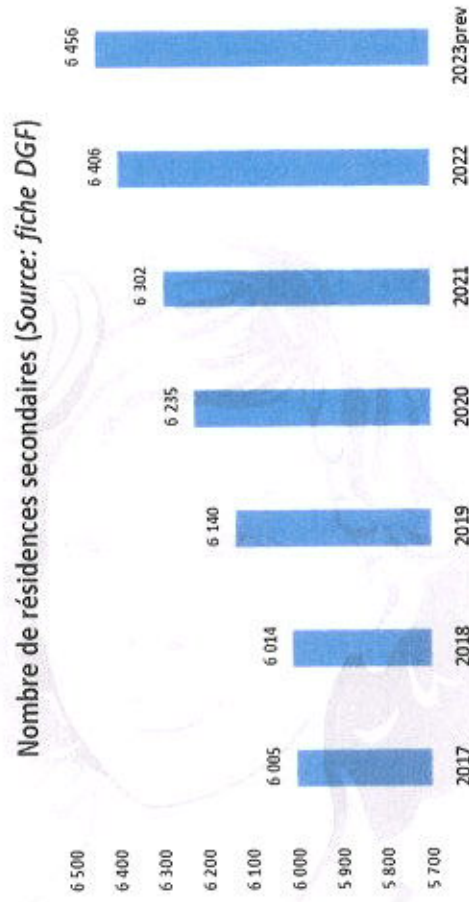
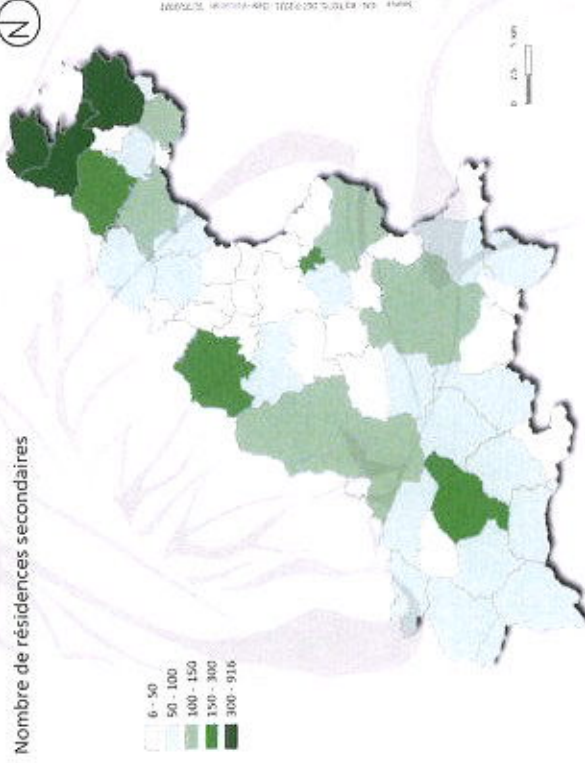
CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact LFI 2023 -> Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Un dynamisme des recettes provenant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (de 1,7 à 1,8 M€ en 2023)

Nombre de résidences secondaires



CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact LFI 2023-> Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Une fraction de TVA venant en compensation de la suppression de la TH en forte évolution (+500 K€)
Une recettes fiscale certes dynamique mais très volatile

TVA NATIONALE - Fraction TVA G	2021	2022	2023	Commentaire
Produit fiscal	9 606 492 €	10 526 830 €	11 023 802 €	496 972 € Impact inflation 4,2% et croissance 0,05% Gain de + 497 K€

TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Fraction de TVA
Compensation TH

- ✓ **Le poids prépondérant d'une fraction d'impôt national qui interroge** : La fraction de TVA est dorénavant la première recette du BP, représentant plus de 10,5 M€ sur 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement du budget principal
- ✓ **Une recette fiscale caractérisée par un fort dynamisme** : la fraction de TVA varie en fonction de la consommation, ce qui peut constituer un risque en cas de récession économique, mais également en fonction de l'inflation. En période de forte inflation, cette recettes est, a minima, indexée sur ce niveau, ce qui constitue un facteur favorable.
- ✓ **Une recette fiscale évoluant de 10,5 M€ en 2022 à 11,02 M€ en 2023** : une estimation 2023 reposant sur l'hypothèse officielle d'inflation (4,2% selon le législateur, LFI 2023) et sur une croissance très limitée de la consommation, à 0,5%
- ✓ **Une recettes fiscale particulièrement volatile** : d'abord annoncée à 9,8 M€ dans l'état fiscal 1259, la DDFIP 22 est venue annoncer, en novembre 2022, que le produit fiscal 2022 serait finalement égal à 10,5 M€. Cette forte volatilité d'une ressource fiscale représentant près du quart des recettes de fonctionnement pourrait donc être, à l'avenir, problématique.

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact LFI 2023 -> *Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION*

SYNTHESE TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

900 K€ de recettes fiscales supplémentaires en 2023 par rapport à 2022

SYNTHESE RECETTES FISCALES

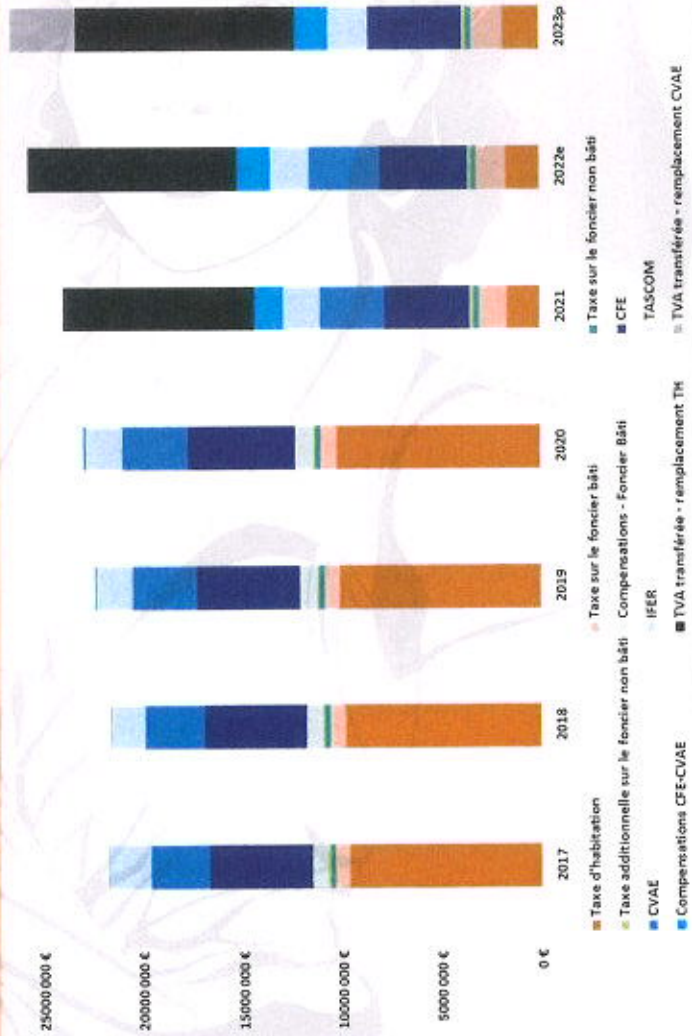
- ✓ Une augmentation principalement portée par :
- ✓ + 500 K€ de variation de la fraction de TVA
- ✓ + 550 K€ d'impact de la revalorisation des bases locatives sur la CFE, la TFB, la TFNB et la THRS
- ✓ Une augmentation minorée par l'impact défavorable de la réforme de la suppression de la CVAE (- 150 K€)

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Impact LFI 2023 -> Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

SYNTHESE TRAJECTOIRE DE RECETTES FISCALES

Des recettes fiscales dynamiques mais une perte de pouvoir de taux et d'autonomie fiscale



✓ De **21,7 M€** à **26,6 M€** de recettes fiscales entre 2017 et 2023

✓ Une perte de la fiscalité avec pouvoir de taux, qui représentait presque **21 M€** en 2017 et qui n'en représentera plus que **10 M€** en 2023 -> **perte de moitié du pouvoir de taux et de l'autonomie fiscale**

✓ Les fractions de TVA représenteront **14,4 M€** en 2023 sur **26,6 M€** de recettes, soit **54%** des recettes réelles, et un tiers des recettes réelles de fonctionnement du budget principal -> **forte dépendance du budget principal au rendement de cette imposition nationale**

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES DOTATIONS BUDGETAIRES

LFI 2023 -> Principes de construction du BUDGET 2023 DE GUIGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

TRAJECTOIRE DE DOTATIONS BUDGETAIRES

Une atonie de la dotation globale de fonctionnement prévue stable de 2022 à 2023 (à 4,9 M€)
Une recette exceptionnelle : le dispositif BOUCLIER INFLATION

	2022	2023
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	4 894 749 €	4 894 749 €

Hyp: stabilité DGF - évolution positive en LF 2023 mais risque pesant sur la trajectoire de population

TRAJECTOIRE DE DOTATIONS BUDGETAIRES

- ✓ Un PLF 2023 reposant initialement sur une stabilité de la DGF au niveau national – sans revalorisation tenant compte l'inflation
- ✓ Des débats parlementaires à l'Assemblée et au Sénat ayant permis d'obtenir du gouvernement la revalorisation du montant national de la DGF à hauteur de **320 M€** modifications reprises dans la version adoptée via la procédure de l'article 49-3 de la Constitution (en LFI 2023). Les demandes parlementaires en faveur d'une indexation sur l'inflation n'ont pas été retenues.
- ✓ La revalorisation de 320 M€ en LFI 2023 bénéficiera en priorité aux communes, notamment via les dotations de péréquation (DSR, DSU), et non aux EPCI, pour lesquels l'enveloppe demeurera stable.
- ✓ Il est proposé de retenir une hypothèse prudente pour Guingamp-Paimpol Agglomération – légère augmentation de l'enveloppe nationale venant compenser la baisse structurelle de la DGF liée à la trajectoire négative de population du territoire
- ✓ Une recette exceptionnelle en 2023: **600 K€ de dotation au titre du filet sécurité inflation 2022 versés sur 2023**. En revanche, la dotation au titre du filet de sécurité inflation 2023 sera versée en 2024, après connaissance du niveau d'épargne brute au 31/12/2023, et ne pourra être intégrée dans le budget primitif 2023, et ce même si des discussions sont en cours au niveau du Sénat pour assortir ce dispositif d'un mécanisme d'avance.

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES SUBVENTIONS

LFI 2023 -> *Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération*

2 MILLIARDS D'EUROS POUR LE FONDS VERT -> UNE RESSOURCE DE L'ETAT A MOBILISER POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS

✓ Un **fonds d'accélération écologique** dans les territoires doté de **2 Milliards d'€** pour les collectivités territoriales. Un dispositif sans appel à projets, piloté par les préfets, et un lancement dès janvier 2023. De nombreux projets de GUNGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION pourraient être éligibles

✓ **AXE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE** : projets de rénovation des bâtiments publics éligibles, ainsi que les projets relatifs au **tri à la source et à la valorisation des BIODECHETS**

✓ **AXE ADAPTATION DES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** : projets GPA éligible au titre de la biodiversité (**AP Milieux Naturels, AP Milieux Aquatiques**), au titre des travaux bocagers, et au titre de l'adaptation au recul du trait de côte (notamment **risques sur la façade maritime**), projets de renaturation des villes (**végétalisation des villes**)

✓ **AXE AMELIORATION DU CADRE DE VIE** : projets de recyclage des friches, projets biodiversité



Performance environnementale des bâtiments publics

- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Améliorativement de l'éclairage public



Adaptation des territoires au changement climatique

- Prévention des inondations
- Adaptations aux risques érosifs et météorologiques
- Prévention des risques cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêts
- Adaptation au moult au trait de côte
- Renaturation des villes



Amélioration du cadre de vie

- Apport à la mise en place des ZIÉ
- Recyclage des friches
- Accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité 2030

FRANCE NATION VERTE

Agri · Industrie · Commerce

• DE L'ARMOR A L'AGGLO

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LDI 2023 -> Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération

Trajectoire de dépenses 2022 – chiffrage des impacts inflation sur le budget principal 2023 de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

ENERGIE
Fourniture d'énergie
 De 760 K€ en 2022 à 830 K€ en 2023
 Une hausse limitée par l'effet de l'amortisseur

Focus PRIX DE L'ENERGIE	
ENERGIE - FLUIDES - prévision 2022	766 025 €
Evolution prix de l'énergie - avant prise en compte de l'amortisseur - hyp: 20%	20%
D'où variation à la hausse des prix de l'énergie - avant prise en compte de l'amortisseur	153 205 €
Impact AMORTISSEUR - Article 42 ter PLF 2023 - simulation réduction de 10% du montant facturé aux collectivités	10%
D'où impact AMORTISSEUR simulation à Guingamp-Paimpol Agglomération	-91 923 €
VARIATION A LA HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE EN 2023 A GPA - BP	61 282 €
D'OÙ ENVELOPPE GESTIONNAIRE ENERGIE EN 2023	827 307 €

CARBURANTS
 Prix du diesel : + 16% en 2023
 BP+BA DECH: de 586 K€ à 673 K€
 Une hausse de près de 90 K€ anticipée si le prix du diesel atteint 2,2 €/L

Focus PRIX DES CARBURANTS	
CARBURANTS - prévision 2022 - BUDGET PRINCIPAL	358 056 €
Evolution prix des carburants en 2023 - fin de la ristourne gouvernementale - Diesel : de 1,9 €/L à 2,2 €/L - soit + 16%	15%
D'où variation à la hausse des prix du carburant - BP	53 708 €
D'où enveloppe FRAIS DE CABURANT EN 2023	411 764 €
Focus PRIX DES CARBURANTS - SPECIAL BUDGET ANNEXE DECHETS	
CARBURANTS - prévision 2022 - BUDGET ANNEXE DECHETS	227 935 €
Evolution prix des carburants en 2023 - fin de la ristourne gouvernementale - Diesel : de 1,9 €/L à 2,2 €/L - soit + 16%	15%
D'où variation à la hausse des prix du carburant - BP	34 190 €
D'où enveloppe FRAIS DE CABURANT EN 2023	262 125 €

ALIMENTATION

Focus PRIX DE L'ALIMENTATION	
ALIMENTATION - Compte 60623 - prévision 2022	196 137 €
Evolution prix de l'alimentation - hyp: + 4,2%	4,20%
D'où variation à la hausse des prix de l'alimentation	8 238 €
D'où enveloppe ALIMENTATION en 2023	204 375 €

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 012)

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération

Trajectoire de masse salariale (chap.012) – 19,2 M€ en 2023 dont 15,3 M€ pour le budget principal et 3,9 M€ pour le budget annexe déchets (1ere année avec train de paye dédié au budget annexe déchets)

Une trajectoire de masse salariale en hausse en 2023 principalement du fait des mesures gouvernementales prises par l'Etat et non intégralement compensées par le filet sécurité inflation

Une trajectoire de masse salariale en 2023 également marquée par l'impact sur une année pleine des recrutements et mesures indemnitaires prises en cours d'année

Une trajectoire de masse salariale en hausse qui a pour effet la hausse automatique des dépenses qui lui sont directement indexées

- ✓ Hausse du point d'indice : effet sur une année entière du dégel du point d'indice **(+500 K€ sur une année entière, contre + 250 K€ de surcoût absorbé en 2022 sur 6 mois)**
- ✓ Hausse du SMIC: **30 K€** de surcoût en 2022 sur 7 mois, soit un coût de **50 K€** en année pleine
- ✓ Hausse du SMIC : génération d'effets d'indirects de revalorisation des grilles -> revalorisation des catégories B au 1/09/2002, pour un coût de **12 K€** en année pleine

- ✓ Recrutements : effet sur une année pleine des recrutements survenus en cours d'année estimé à **350 K€**, notamment du fait des recrutements intervenus en fin d'année
- ✓ Mesures indemnitaires : enveloppe de GVT à intégrer, réflexion en cours sur la politique salariale

- ✓ Assurance statutaire : réajustement automatique de la **prime d'assurance statutaire** sur le niveau n-1 de masse salariale -> hausse importante de cette dépense à intégrer dans le BP 2023

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 012)

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération

Trajectoire de masse salariale (chap.012) – 19,2 M€ en 2023 dont 15,3 M€ pour le budget principal et 3,9 M€ pour le budget annexe déchets (1ere année avec train de paye dédié au budget annexe déchets)

	2018	2019	2020	2021	2022e
Charges de personnel en k€	14 803	15 628	16 281	16 882	18 153
-Atténuations de charges et remboursement	1 703	1 874	1 876	2 071	2 025
Agents MAD (dont OT et CIAS)	218	362	401	470	330
Agents affectés aux budgets annexes (hors DECH)	894	894	902	920	958
Remboursement U et Assurance Statutaire	467	490	400	521	572
Subventions à l'ingénierie	124	128	173	160	165
=Charges nettes de personnel	13 100	13 754	14 405	14 811	16 128
		5%	5%	3%	9%
-Transferts	165	486	886	886	886
Cybercommune	113	113	113	113	113
PLUI	52	52	52	52	52
SMEGA		289	289	289	289
PETR		32	32	32	32
SMICTOM Mené Bré			400	400	400
=Charges nettes après retraitements transferts	12 935	13 268	13 519	13 925	15 242
		3%	2%	3%	9%

✓ Une évolution brute des charges de personnel, de 2018 à 2022, de 14,8 M€ à 18,15 M€.

✓ 572 K€ de remboursements de la part de l'assurance statutaire (notamment U), venant en recettes de fonctionnement, en chapitre 013.

✓ Une évolution nette, de 2018 à 2022, de la charge nette après retraitements des transferts et des remboursements de masse salariale, de 12,9 M€ à 15,2 M€

✓ Une évolution plus importante en 2022 correspondant aux créations de poste nécessaires dans le cadre du déploiement des politiques publiques menées par l'agglo

Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 65)

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération

Trajectoire des contributions, subventions et participations (chap. 65) – 5,28 M€ en 2023 contre 5,13 M€ en 2022 au global pour le budget principal (périmètre constant – hors DECH), dont un montant maintenu fixe de 1,4 M€ pour le subventions aux associations

Une contribution au SDIS 22 (Contingent Incendie) en hausse (+ 120 K€) et représentera 2,3 M€ des dépenses en 2023 (chap.65)

Le maintien d'un niveau stable de subventions aux associations, à 1,45 M€ en 2023, comme en 2022

Des subventions aux satellites (CCAS, Office de Tourisme) et aux budgets annexes prévus stables entre 2022 et 2023

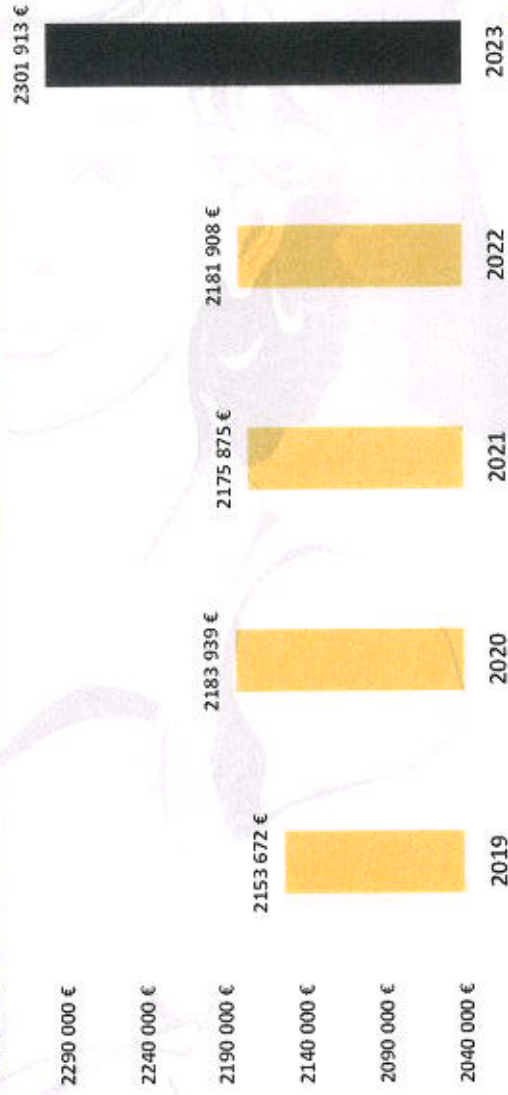
- ✓ Le transfert de la compétence Contingent Incendie des communes vers l'intercommunalité génère d'importantes charges, de **2,181 M€** en 2022.
- ✓ Le SDIS 22 a été contraint, pour 2023, d'acter une hausse des participations, et ce afin de financer une hausse des investissements
- ✓ La hausse de la contribution SDIS est forte : + **120 K€** au final pour 2023. Ainsi, la contribution de GPA au SDIS 22 représentera **2,301 M€** en 2023, **soit une évolution de + 6%**.
- ✓ Une volonté politique forte de maintien du soutien de GPA aux associations, avec 1,45 M€ de budget en 2023
- ✓ Une enveloppe constante nécessitant de faire des choix dans l'affectation de l'enveloppe, sur la base de critères redéfinis et d'une analyse des dossiers présentés tant au moment de la décision d'attribution qu'au moment du versement de la subvention
- ✓ Une stabilité en 2023 des concours versés aux satellites (CCAS, Office de tourisme) et aux budgets annexes, qui restent à définir

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – LFI 2023 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 65)

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> *Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération*

Trajectoire de la contribution au SDIS 22 – de 2,15 M€ en 2019 à 2,3 M€ en 2023

- ✓ Un transfert de la compétence **Contingent Incendie** des communes vers l'intercommunalité, acté en 2019 à la suite du rapport de la CLECT
- ✓ Une charge en nette augmentation, de + 150 K€, dont + 120 K€ entre 2022 et 2023
- ✓ Une hausse des participations 2023 décidée par le SDIS 22 afin de financer la hausse des investissements



Procès-verbal

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – SYNTHÈSE DES IMPACTS 2023 EN DEPENSES ET EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impact de la LFI 2023 -> *Principes de construction du Budget 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération*

1,52 M€ de recettes supplémentaires (900 K€ de fiscalité et 600 K€ de bouclier inflation) déjà préemptées pour faire face à la trajectoire de dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Impact VAR en M€	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Impact VAR en M€
Chap.012	19,2 M€ en 2023 - 15,3 M€ BP uniquement Var : + 1 M€ au global, + 0,8 M€ impact BP H : prev. budg. DRH	0,8	Chap.73	Recettes fiscales Var : + 0,92 M€	0,92
Chap 011	5,1 M€ en 2023 (hors DECH) Var : + 123 K€ inflation Hyp: impact inflation ligne alimentation, carburants et énergie	0,123	Chap.74	Dotations budgétaires Var : + 600 K€ DGF : + 0 et Bouclier 2022 : + 0,6 %M€	0,6
Chap 65	5,135 M€ en 2022, 5,255 M€ en 2023	0,12	Chap.70	Redevances usagers Var - 0 €	0
SDIS 65748	Var : + 120 K€ Var : 0,05 M€ (assos)	0,05		Hyp.prudente	
Chap 66	Intérêt d'emprunt Double effet : volume de dette + hausse des taux	0,35			
Chap 023 - Ordre-Autofinancement-Virement vers l'investissement	Hausse de l'autofinancement de + 80 K€ pour financer le PPI	0,08			
		1,52			1,52

Procès-verbal

CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023 – FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES

ARCHITECTURE COMPTABLE ET BUDGETAIRE 2023 – LES NOUVEAUTES

FUSION DES BUDGETS EAU DSP et EAU REGIE

- ✓ Une meilleure agilité budgétaire
- ✓ Une demande des services de l'Etat, à la suite d'une jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nantes
- ✓ Plus de souplesse et de fongibilité possible en fonction des calendriers opérationnels de travaux

FUSION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DSP et ASSAINISSEMENT REGIE

- ✓ Une meilleure agilité budgétaire
- ✓ Une demande des services de l'Etat, à la suite d'une jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nantes
- ✓ Plus de souplesse et de fongibilité possible en fonction des calendriers opérationnels de travaux

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CAMPING DU DONANT A BEGARD

- ✓ Un déficit de clôture de 400 K€, à financer par le budget principal

UN BUDGET ANNEXE DECHETS EN ANNEE PLEINE

- ✓ Des investissements du BA DECH devant être financés uniquement via les ressources du BA DECHETS
- ✓ Des ressources nouvelles à aller rechercher (FONDS VERT)

CONSTRUCTION BUDGETAIRE – FOCUS BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DECHETS

En fonctionnement, un **BA Déchets** financé à **60%** par la fiscalité Déchets (TEOM) et à **23%** par la subvention d'équilibre du budget principal

En fonctionnement, un **BA Déchets** supportant une contribution au SMITRED de **3,8 M€** et des charges de personnel à hauteur de **3,9 M€**

Des investissements relatifs aux biodéchets et aux recycleries/déchetteries à financer en sus des investissements en gros-entretien-renouvellement

- ✓ **10 M€ de recettes de fonctionnement**
- ✓ **TEOM : 6 M€** en 2022, **6,42 M€** en 2023 du seul fait de la revalorisation des valeurs locales
- ✓ Subvention d'équilibre du budget général: **2,4 M€** en 2022 – **2,4 M€** en 2023
- ✓ Des ventes de produits et des soutiens d'éco-contributeurs estimés entre 1,1 et 1,5 M€

- ✓ **10 M€ de dépenses de fonctionnement**
- ✓ Une contribution au SMITRED de **3,8 M€** en fonctionnement en 2022, complétée par une subvention d'équipement de **300 K€** en investissement (soit un total de **4,1 M€**).
- ✓ Des charges de personnel de **3,7 M€** budgétées en 2022, prévues à **3,9 M€** en 2023
- ✓ Des dépenses de carburant en hausse du fait de l'inflation : impact de + **35 K€** par rapport à 2022
- ✓ En conséquence, des recettes fiscales supplémentaires de TEOM en 2023 déjà préemptées

- ✓ **Un programme d'investissement 2023 estimé entre 0,8 et 1,5 M€ (en cours d'arbitrage)**
- ✓ Fait majeur **2023** : les investissements en faveur de la **valorisation des biodéchets (acquisition de composteurs individuels et collectifs)**
- ✓ **Des investissements biodéchets à faire financièrement par le FONDS VERT**
- ✓ Des subventions à rechercher au maximum, l'emprunt ne pouvant être mobilisé, pour le budget annexe Déchets, que sur des maturités courtes (10/15 ans maximum)
- ✓ Fait majeur 2023 : investissements dans les **BEOM** et les **déchetteries**

Procès-verbal

CONSTRUCTION BUDGETAIRE – FOCUS BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

En fonctionnement, un **BA Transports** financé à **50%** par le versement mobilité et à **30%** par les subventions de la REGION BRETAGNE

En fonctionnement, un **BA Transports** supportant principalement la contribution pour charges de service public à verser à TRANSDEV, délégataire

Un programme d'investissement 2023 ambitieux, axé sur le **développement du vélo**, sur une réflexion sur le **réseau de bus** actuel et sur des investissements en faveur du **transport à la demande**

- ✓ **2,9 M€ de recettes de fonctionnement**
- ✓ **VM : un produit de plus de 1,8 M€ en 2022** pour un **taux de VM de 0,50%**
- ✓ Des subventions de la Région Bretagne pour 1 M€
- ✓ Des recettes complétées, plus marginalement, par des subventions diverses et par les redevances des fermiers

- ✓ **2,5 M€ de dépenses de fonctionnement** réelles budgétées en 2022 et 0,4 M€ de dépenses d'ordre (amortissements des immobilisations)
- ✓ Une année 2022 marquée par **l'intégration des transports scolaires dans la DSP**
- ✓ **En 2023, intégration en année pleine de cette réforme**

- ✓ **Un programme d'investissement 2023 compris entre 250 K€ et 350 K€**
- ✓ Des investissements majeurs sur le VELO : développement de la flotte de **vélos à assistance électrique**, et déploiement des infrastructures de stationnement (BOXES A VELOS)
- ✓ Des expérimentations envisagées sur l'aire urbaine de **PAIMPOL** : expérimentation d'un système de vélo à la demande (« VELIB ») à PAIMPOL
- ✓ Redéploiement de dispositif d'autopartage vers du transport solidaire
- ✓ Investissement en faveur du **transport à la demande**
- ✓ Etude sur le dispositif actuel de **bus urbains** à GUINGAMP (3 lignes de bus) et expérimentation d'une **ligne urbaine à PAIMPOL**
- ✓ **DES INVESTISSEMENTS A FAIRE FINANCER PAR LE FONDS VERT ET L'AIDE AUX AOM**

Procès-verbal

CONSTRUCTION BUDGETAIRE – FOCUS BUDGETS ANNEXES

BUDGET EAU POTABLE – 6 M€ d'investissements inscrits au PPI pour l'année 2023

✓ 6 M€ d'investissement en 2023

- ✓ De 2024 à 2026, entre 4,8 M€ et 5,65 M€ d'investissements par an
- ✓ En 2023, 1,2 M€ de crédits de paiement pour la finalisation de l'opération d'investissement de l'usine d'eau potable de la petite tournée, à YVIAS et 3,7 M€ d'investissements dans la réhabilitation des réseaux d'eau potable

✓ Un recours à l'emprunt limité à 1,5 M€

- ✓ Des subventions d'investissement à mobiliser auprès de l'Agence de l'Eau
- ✓ Un recours plus important aux ressources propres, notamment via le résultat de fonctionnement à fin 2022 de l'ex-budget EAU DSP

Eau potable		2023	2024	2025	2026
Etudes	Etudes générales	70 k€	70 k€	70 k€	70 k€
	Schéma directeur	200 k€	250 k€		
	Etudes CVM	50 k€	50 k€	50 k€	
Patrimoine	Réseaux	3 700 k€	4 000 k€	3 500 k€	4 000 k€
	Usines d'eau	400 k€	400 k€	400 k€	400 k€
	Réservoirs	150 k€	500 k€	500 k€	150 k€
	Milieux naturels	250 k€	250 k€	250 k€	250 k€
Projets usines	Moulin Bescond - YVIAS	1 200 k€			
	Kerano		100 k€		
Extensions	Réseaux	€			
	Régie	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
Equipements		6 050 k€	5 650 k€	4 800 k€	4 900 k€

	Ex budget EAU DSP	Ex budget EAU REGIE	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDE
Résultat de fonctionnement (1068) - Pre-CA 2022	1 540 285 €	133 967,00 €	1 674 252,00 €
Résultat d'investissement (R001) - Pre-CA 2022	-704 253,00 €	426 475,00 €	-277 778,00 €
Montant Dette Maximale			1 500 000,00 €
Autofinancement 2023 - CAF NETTE 2023 prévisionnelle			2 303 652,00 €
Subventions d'investissement			1 500 000,00 €
TOTAL RESSOURCES INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES			6 700 126,00 €

Procès-verbal

CONSTRUCTION BUDGETAIRE – FOCUS BUDGETS ANNEXES

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – 6 M€ d'investissements inscrits au PPI pour l'année 2023

- ✓ **8,2 M€ d'investissement en 2023**
- ✓ De 2024 à 2026, entre 14,7 M€ et 8,7 M€ d'investissements par an
- ✓ En 2023, **1,7 M€** de crédits de paiement pour la phase travaux de l'opération d'investissement de la station d'épuration de **PONTRIEUX**
- ✓ En 2023, **1,1 M€** de crédits de paiement pour les travaux dans le poste de refoulement de KERNOA, à **PAIMPOL et étude plan de vulnérabilité conchylicole**
- ✓ En 2023, **0,2 M€** pour le lancement des études pour l'opération de la station d'épuration de **PONT-EZER** (opération en conception-réalisation)
- ✓ En 2023, **3,4 M€** d'investissements dans la réhabilitation des réseaux.

- ✓ **Un recours à l'emprunt limité à 0,5 M€**
- ✓ Des subventions d'investissement à mobiliser auprès de l'Agence de l'Eau
- ✓ Un recours plus important aux ressources propres, notamment via l'excédent en section d'investissement anticipé du budget AC DSP, et à l'autofinancement prévisionnel 2023

Assainissement	2023	2024	2025	2026
Etudes générales	70 k€	70 k€	70 k€	70 k€
Schéma directeur	150 k€	100 k€		
Contrôles branchements	250 k€	250 k€	50 k€	
Etudes PVC	50 k€	50 k€	50 k€	
Réseaux	3 400 k€	4 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
STEP	350 k€	300 k€	300 k€	300 k€
PR	820 k€	1 000 k€	500 k€	300 k€
PR Kernea - PAIMPOL	1 100 k€	500 k€		
Champ de foire	30 k€	1 000 k€	600 k€	
Pont Ezer	200 k€	5 000 k€	9 000 k€	5 000 k€
Pontrieux	1 700 k€	1 800 k€		
Pabu	50 k€	600 k€	300 k€	
Extensions	- €	- €		
Equipements	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
	8 200 k€	14 700 k€	13 900 k€	8 700 k€

	Ex budget AC DSP	Ex budget AC REGIE	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDE
Résultat de fonctionnement (1068)	579 625 €	-577 638 €	1 987 €
Résultat d'investissement (R001)	2 427 642 €	1 381 536 €	3 809 178 €
Montant Dette Maximale			500 000 €
Autofinancement 2023 - CAF NETTE 2023 prévisionnelle			2 323 925 €
Subventions d'investissement			1 565 000 €
TOTAL RESSOURCES INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES			8 200 090 €

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – UN PPI PLURIANUEL DE 65 M€ DONT 38 M€ DÉJÀ EXÉCUTES

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> Principes de construction de la programmation d'investissement 2023 au sein du PPI 2017-2026

Programme	MONTANT AP Actualisée	Crédits de paiement antérieurs	Crédit de paiement 2022	Fin 30	
				Financier	Financer
AP01	19 640 000	7 370 022	2 905 000	9 384 978	
AP02	1 300 438	1 242 436	58 000		
AP03	1 903 002	1 825 002	58 000	20 000	
AP04	2 212 000	690 547	378 000	1 143 453	
AP05	1 488 190	373 196	98 000	1 017 000	
AP06	444 082	98 082	2 000	344 000	
AP07	1 153 556	382 556	208 000	555 000	
AP08	329 723	99 723	1 000	289 000	
AP09	758 000	323 377	92 000	342 623	
AP10	912 000	865 000	37 000	10 000	
AP11	957 173	630 173	301 000	29 000	
AP12	1 600 000	515 936	230 000	854 065	
AP13	2 290 000	402 574	649 000	1 238 426	
AP14	3 322 000	1 326 605	189 500	1 805 895	
AP15	1 191 000	1 020 000	163 000	8 000	
AP16	1 908 431	1 430 431	468 000	10 000	
AP17	794 000	103 719	60 000	630 281	
AP18	30 425	30 425	-	-	
AP19	1 411 000	1 372 000	40 000	1 000	
AP20	2 420 000	846 650	428 000	1 145 350	
AP55	2 249 000	1 516 614	494 000	236 386	
AP56	1 646 000	144 304	1 511 762	10 967	
AP57	300 000	139 540	59 000	101 460	
AP58	755 000	222 500	120 000	412 500	
AP59	1 739 300	364 900	201 000	1 170 300	
AP60	2 236 780	452 300	231 000	1 553 480	
AP61	2 281 000	342 000	209 000	740 000	
AP62	590 000	112 000	64 000	414 000	
AP63	3 342 000	1 040 000	914 000	1 388 000	
AP64	1 788 700	298 100	210 738	1 277 862	
AP65	1 080 000	-	543 000	537 000	
AP66	1 250 000	20 000	17 000	1 213 000	
AP67	290 000	141 000	33 000	116 000	
AP68	300 000	-	8 000	292 000	
TOTAL	64 517 854	25 731 612	10 979 000	28 207 192	

✓ Pour le budget principal, un montant total du plan pluriannuel d'investissement de 65 M€ sur les années 2017-2026

✓ Sur ces 65 M€, 27 M€ ont d'ores et déjà été consommés sur la période 2017-2021

✓ En 2022, 10,98 M€ de crédits de paiement ont été inscrits au budget principal

✓ En 2022, sur 10,98 M€ de crédits de paiement inscrits au budget principal, 10,46 M€ ont été mandatés.

✓ Le reste à financer des projets déjà lancés, sur les années 2023 à 2026, est donc compris entre 28 et 29 M€ sur 4 ans.

Procès-verbal

FOCUS SUR L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

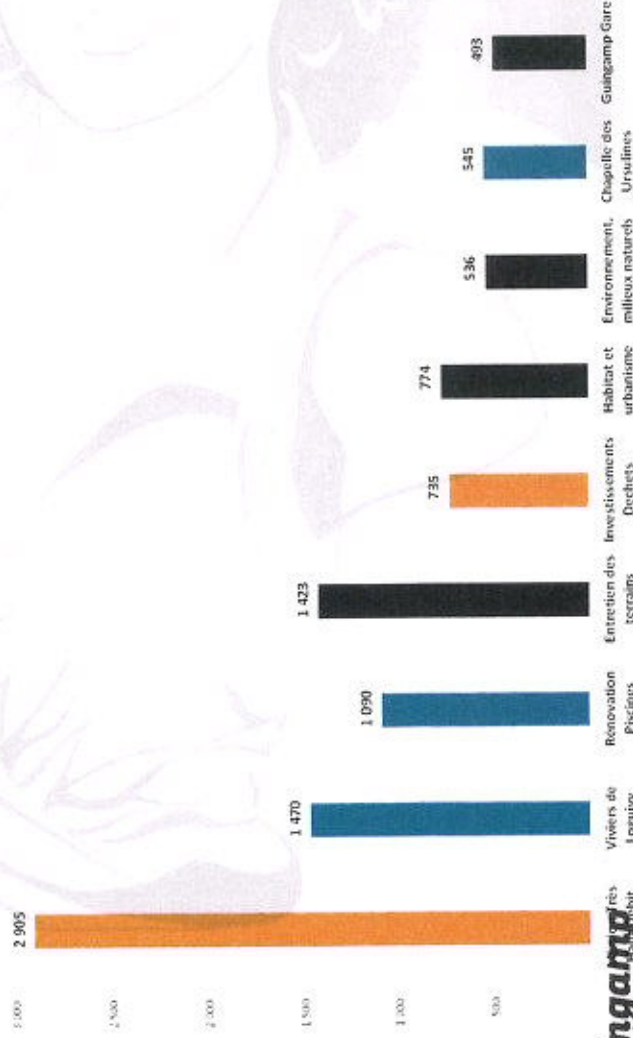
INVESTISSEMENT - EMPLOIS	INVESTISSEMENT – RESSOURCES (Subventions, Autofinancement, et Emprunt nouveau)
<p>DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2022 A 2023 5 M€</p>	<p>✓ Un déficit d'investissement 2022 financé par les reports de subventions 2021 et 2022 qui ont fait l'objet d'un arrêté d'attribution mais n'ont pas encore été versées à GPA</p>
<p>REMBOURSEMENT DE LA DETTE 1,8 M€</p>	<p>✓ Un objectif d'autofinancement important en 2023 afin de financer à la fois le remboursement de la dette (1,8 M€ prévus en 2023) et, pour 1 M€, le financement du programme d'investissement 2023.</p> <p>✓ L'objectif d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement doit donc s'élever au minimum, en BP 2023, à 2,8 M€.</p>
<p>PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023 8,5 M€</p>	<p>✓ Un niveau faible de FCTVA, à améliorer</p>
<p>Voire - Enrobés 2 M€</p>	<p>✓ Un niveau d'emprunt permettant de stabiliser la niveau de dette du budget principal (Remb. CRD = Emprunt nouveau)</p>
	<p>✓ Des subventions d'investissement à aller rechercher, notamment via le FONDS VERT disponible dès janvier 2023</p>
	<p>Refacturation Voirie Communes - 2 M€</p>
	<p>DETTES NOUVELLES 1,8 M€</p>
	<p>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2023 3,5 M€</p>
	<p>REPRISE DU RESULTAT 2022 (1,2 M€)</p>
	<p>FCTVA 2023 (1M€)</p>
	<p>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2023 (CAF NETTE : 1 M€)</p>
	<p>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 2023 (1,8 M€ hors part CAF nette)</p>
	<p>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPORTEES DE 2022 A 2023 5 M€</p>

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPTIMISER SOUS CONTRAINTE -> Bilan de l'exécution 2022 en termes de dépenses d'investissement

PPI – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 – PROJECTION D'ATTERRISSAGE 2022
 10,4 M€ de dépenses d'investissement mandatées sur 10,9 M€ budgétées (taux de réalisation : 96%)

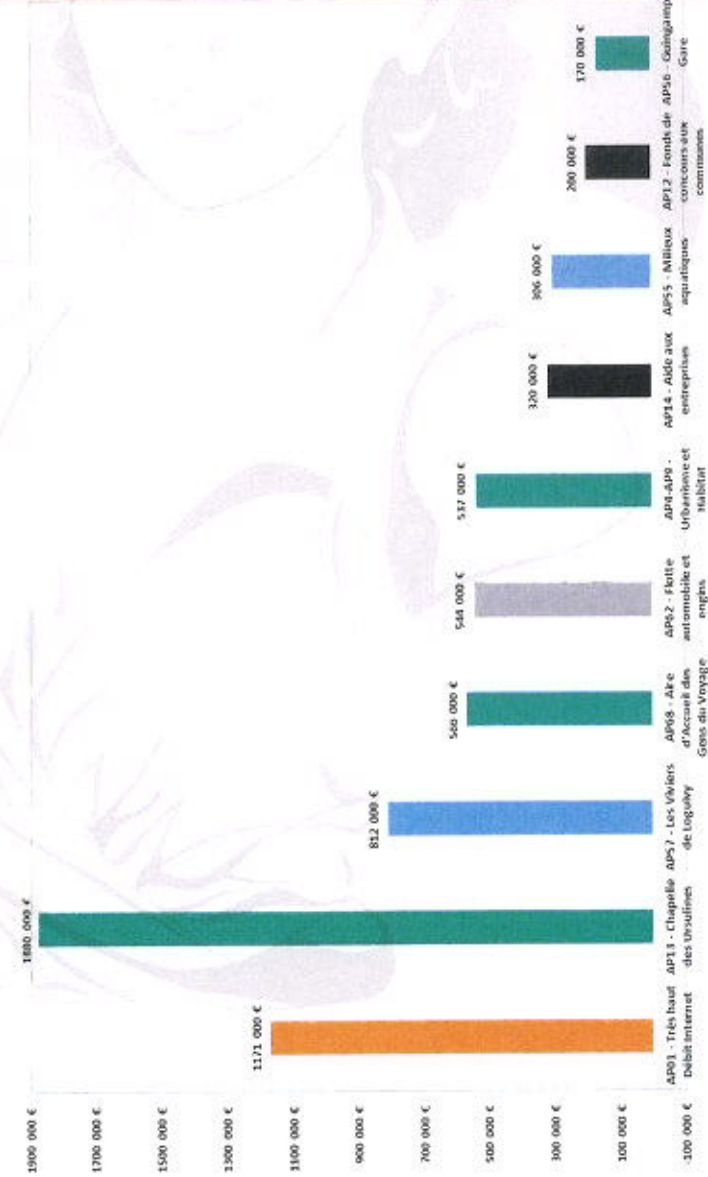
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022 - PRINCIPALES OPERATIONS (CP 2022, pré-CA)



- ✓ **2,9 M€** de dépenses d'investissement dédiés au projet **TRES HAUT DEBIT**, soit près de **25%** du programme d'investissement annuel, 1ère opération d'investissement de l'agglomération en termes de volume financier
- ✓ Un projet **VIVIERS DE LOGUIVY** caractérisé par un déploiement rapide, avec **1,47 M€** de crédits de paiement décaissés en 2022 et **0,8 M€** prévus en 2023.
- ✓ La finalisation des chantiers de rénovation des **PISCINES de GUINGAMP et PAIMPOL**, de la **salle de sport de PEDERNEC**, et des travaux en cours d'achèvement pour lesquelles les travaux ont été achevés, a généré **1,1 M€** de dépenses d'investissement sur le S1 de 2022.
- ✓ Un fort dynamisme des investissements relatifs aux politiques **HABITAT, URBANISME, LOGEMENT SOCIAL et REVITALISATION (775 K€)**
- ✓ Un démarrage du chantier de la **CHAPELLE DES URSULINES** complexifié par le contexte économique (**0,5 M€** en 2022 contre **1,88 M€** prévus en 2023)

CADRAGE BUDGETAIRE 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – UN PROGRAMME 2023 D'INVESTISSEMENT A 8,5 M€ EN 2023, SUR UN TOTAL PLURIANNUEL DE 65 M€



- ✓ **1,17 M€** de dépenses d'investissement dédiés au projet **TRES HAUT DEBIT**
- ✓ Un projet **VIVIERS DE LOGIVY** caractérisé par un déploiement rapide, avec **1,47 M€** de crédits de paiement dépensés en 2022 et **0,8 M€** prévus en 2023, pour une réception au premier semestre 2023
- ✓ Un démarrage du chantier de la **CHAPELLE DES URSULINES** complexifié par le contexte économique (**0,5 M€** en 2022 contre **1,88 M€** prévus en 2023)
- ✓ La réalisation des travaux de l'**Aire d'accueil des Gens du Voyage**, sur le secteur guingampais (566K€)
- ✓ Un fort dynamisme des investissements relatifs aux politiques **HABITAT, URBANISME, LOGEMENT SOCIAL et REVITALISATION (537 K€)**
- ✓ **320 K€ d'aides aux entreprises** et **200 K€** pour le paiement des fonds de concours aux communes (projets déjà engagés uniquement)
- ✓ **170 K€** pour le projet **GUINGAMP GARE**

Procès-verbal

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

DETTE DE L'AGGLOMERATION

Point sur la dette au 01/01/2023

CHIFFRES CLEFS

- ✓ 57 M€ d'encours de dette consolidée au 01/01/2023, contre
- ✓ 52,25 M€ d'encours de dette consolidée au 01/01/2022
 - Dont 38,6% - 22,03 M€ - affectée au budget principal
 - Dont 61,4% - 34,98 M€ - affectée aux budgets annexes
- ✓ L'importance de la dette affectée aux budgets eau et assainissement :
 - Dette Budget Assainissement collectif – DSP: 15,32 M€
 - Dette Budget EAU – DSP: 13,12 M€
- ✓ Un taux moyen de 1,8 % pour 188 contrats
- ✓ Une dette sécurisée, classée à 98% 1A (Charte Gissler)
- ✓ Une répartition équilibrée des prêteurs
 - 29% de la dette consolidée contractée auprès de la Caisse d'Epargne
 - 25% de la dette consolidée contractée auprès de la Caisse régionale des côtes d'Armor

